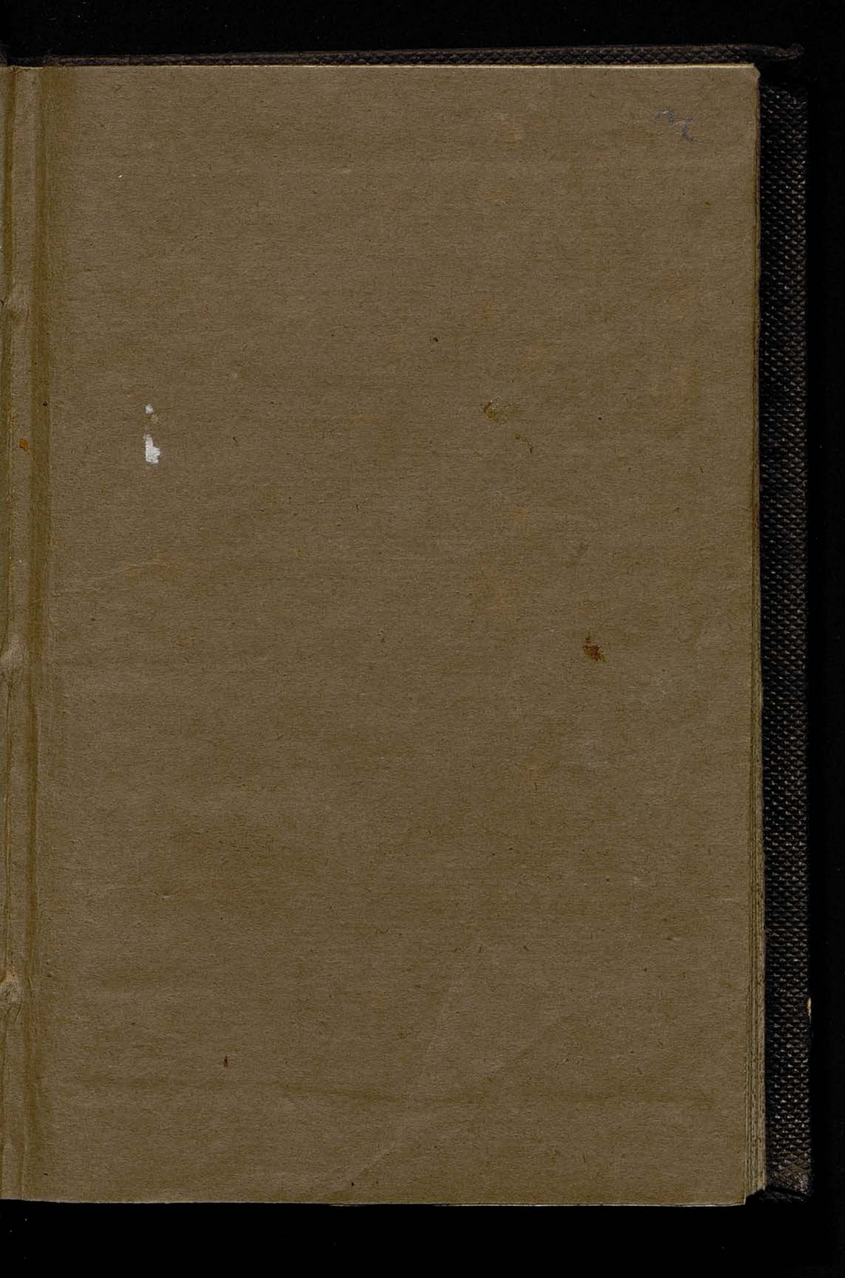



V
B
J
C
115888-115890
I



TROISIEME LETTRE POLITIQUE

à son Altesse

Le Prince

JEAN SANGUSZKO

Sur Les Interregnes de Pologne

Depuis la Mort

Du Roy *Jean* III.

Jusqu' à

celle d' *AUGUSTE* III.

à Varsovie 1764.



TROISIEME LETTRE POLITIQUE

Premiere Partie

Sur

L'Election d'Auguste II.

Mon Prince.



LOrsque l'événement de la vacance du thrône d'Espagne, qui ne paroissoit pas eloignée, commençoit à occuper tout le Midy de l'Europe, & le menaçoit de la guerre lon-

longue & funeste qui le suivit, la mort de Sobieski ouvrit en Pologne un interregne qui devoit causer pendant trois ans bien des troubles dans la Republique, & préparer ces guerres sanglantes qui désolèrent tout le Nord pendant les neufs prémières années de ce 18. siecle.

Cet Interregne, Mon Prince, mérite toute votre attention soit par la Maison souveraine qu'il plaça sur le Thrône de votre Patrie; soit par sa durée qui fut trois fois plus longue que celle des Interregnes précedens les plus orageux, soit par la singularité des événemens que nous aurons lieu d'y remarquer, soit enfin par les circonstances qu'il nous présente, & qui réparoisent aujour'huy. Je me feray donc un devoir d'entrer dans un plus grand detail, & n'écartant que celuy des faits particuliers qui regardent l'histoire générale, je vais tacher de ne vous laisser rien ignorer de ce qui peut contribuer à vous instruire, & à vous faire raisonner juste sur le tems présent.

Sobieski ne laissa pas la Pologne dans un état tranquille ny brillant.

Tout n'annonçoit au contraire que des malheurs. Glorieux deffenseur de sa Patrie avant de parvenir au Thrône, & vengeur heureux de ses pertes & des affronts qu'elle avoit reçûs; digne ensuite de l'avoir obtenu, & vray Héros pendant les dix prémières années de son Regne, il ne sût point en soutenir le Rolle jusqu'à la fin, & survêcut à la Gloire qu'il s'étoit acquise. L'ambition de perpetüer la Couronne dans sa famille luy fît préferer à une solide grandeur le soin d'amasser des thresors, & d'entasser des richesses; & le desir de procurer des souverainetez à ses enfans, le rendit l'esclave & le joüet des interets de l'Autriche. Jl sacrifia à ces vuës d'une politique fausse & interessée le soin de sa réputation, ainsi que le repos & le bonheur de sa Patrie qui l'avoit couronné, & le Grand Sobieski, le Rival de Condé, après avoir rempli l'Europe du bruit de son nom, ne fût plus qu'un homme ordinaire.

Quand le Souverain cesse d'être respectable dans un état libre, la Nation perd bientôt l'estime & le respect

qu'elle

qu'elle avoit pour luy; & la licence ne tarde pas à mettre le desordre dans toutes les parties du gouvernement. Les Polonois déchus de leurs espérances, ne trouvèrent plus dans Sobieski le héros qu'ils avoient admiré, & ne virent dans leur Roy qu'une ambition aussi imprudente que préjudiciable à la Patrie, & contraire aux loix. L'Oeconomie trop étroite de ce Prince, & la vente des charges & des graces de l'état par la Reine, leur parut une avarice indigne d'un Souverain, & un abus honteux & sordide de la Royauté. Trois Diettes consécutivement rompuës, & précedées de Rokosz & de Diettines sanglantes, dans une des quelles la licence ne respecta pas même le caractere d'un Evêque, avoient annoncé le mécontentement de la Nation, & semé l'aigreur & la division entre le Senat & l'Ordre Equestre. Pleins de mé, fiance & sans consideration l'un pour l'autre, ces deux ordres ne gardoient présque plus de ménagement. Un Senateur frappé dans le Senat à côté du Roy même;unOfficier de la Reine blessé dangereusement jusque dans l'antichambre

de ſon Cabinet par le fils d'un Senateur; la Chambre des Nonces préſque enſanglantée dans la Diette de 1695, & mille autres excés que l'on peut lire dans les memoires de Załuſki, font voir à quel point étoit parvenu le mépris des Loix & de la Majeſté Royale.

La Lithuanie étoit encore dans une confuſion plus grande. Le crédit & la puiſſance de la Maiſon Sapieha devenuë redoutable au Roy même qui l'avoit élevée, faiſoit craindre à ce Duché tous malheurs de la jalouſie & de l'animoſité. Les troupes que la néceſſité des tems obligea le grand Général de Lithuanie de mettre en quartier d'hyver dans les terres de l'Evêque de Vilna, la conduite de ce Prelat à ce ſujet, les ecrits qu'elle occaſionna de part & d'autre, & l'interêt que le Roy, le Primat, le Nonce, les Grands Généraux & la Nobleſſe prirent à cette affaire, eurent des ſuites moins utiles à la Religion que funeſtes dans l'ordre civil, & mirent le comble au deſordre & à la fermentation des Eſprits.

Jl n'y avoit pas moins de des-union & de mes-intelligence dans la Maiſon

Royale, que dans la Pologne & dans la Lithuanie. La Reine idolâtre d'Alexandre son second fils, alloit jusqu'à la haine pour le Prince Jacques qui étoit l'ainé; & ce Prince, ainsi que sa femme Princesse Palatine du Rhein, régardoit sa Mere comme sa plus grande Ennemie. On vit cette Mere mettre ouvertement tout en usage pour éloigner son sang du Thrône; & on eut lieu de la soupçonner de vouloir y porter le Grand Général Jabłonowski, pour se conserver la Couronne à elle même, en se mariant avec luy. A tant de troubles & d'agitations se méloient encore les violences & les excés de l'armée de la Couronne & de celle de Lithuanie. Mécontentes de n'avoir point été payées depuis 1690. à cause de la rupture des Diettes, elles prirent l'une & l'autre le parti de se confederer; & s'étant choisi des Marechaux particuliers pour se soustraire à l'autorîté legitime de leurs Généraux, elles commencèrent à vivre à discretion dans les Palatinats aux depens de la Noblesse.

Enfin comme si tous ces malheurs réunis n'eussent pas été suffisans pour mettre la Pologne à deux doigts de sa

perte, les Tartares & les Cosaques y faisoient des Courses continuelles, & répandoient le carnage & la désolation dans les Palatinats où ils pouvoient pénetrer. Dailleurs on avoit lieu de craindre à tout moment que les Turcs, vainqueurs alors en Hongrie, ne vinssent attaquer la Republique, commandez par un Empereur tel que Mustapha II. qui avoit toutes les qualitez d'un héros.

Telle étoit, Mon Prince, la triste situation de votre Patrie à la mort de Sobieski; & c'est au milieu de toutes ces calamitez & d'une pareille consternation qu'elle fût obligée de s'occuper de l'Election d'un Roy. Son Thrône n'en fût pas recherché avec moins d'empressement. Quatre Princes étrangers se présentèrent pour disputer au Prince Jacques, les Suffrages d'une Nation qui avoit fait de si grandes choses sous le Roy qu'elle venoit de perdre. Le Prince de Conty du sang de France, le Prince de Neubourg frere du Palatin du Rhein qui avoit brigué la Couronne dans les deux interregnes précedens, & Leopold Duc de Lorraine furent les premiers Candidats qui

ſe mirent ſur les rangs. Je ne placeray point au nombre de ces Princes un Neveu d'Innocent XI. que ce Souverain Pontife jugea à propos d'offrir aux Polonois pour être leur Roy. Comme la République ne fît aucune attention aux offres de la Cour de Rome, & que ſon Plenipotentiaire ne put ſe faire de partiſans, il eſt inutile de nous arrêter ſur le detail de cette tentative.

Tels ſont les concurrens que l'on voit ſucceſſivement paroitre ſur la ſcêne, & joüer un perſonnage depuis la mort de Sobieſki au mois de Juin 1696, Juſqu'à la Diette d'Election le 15. Mai de l'année ſuivante. Dans le commencement, c'eſt à dire juſqu'à la Diette de Convocation, il ne s'agiſſoit que des interêts de la maiſon Royale, & des prémières intrigues de l'Abbé de Polignac Ambaſſadeur de France en faveur du Prince de Conty. Les autres Concurrens ne parurent qu'en ſuite, & à méſure que l'Autriche les jugeoit néceſſaires pour affoiblir & contrebalancer la faction puiſſante de la maiſon de Bourbon. Au fond tout ſe reduiſoit à la Rivalité entre cette maiſon & celle

celle d'Autriche. On voit clairement que cette dernière étoit aſſez indifferente ſur le choix d'un Roy de Pologne, pourvû que ſa Rivale ne diſposât pas de cette Couronne. On le réconnoit encore bien plus à découvert le jour même de l'Election du Prince de Conty ; & vous devez en conclure que, dans l'influence que les Puiſſances préponderantes de l'Europe tachent de ſe procurer ſur l'Election de vos Roys, elles ne conſultent que leur propre oppoſition, & les interêts de leur état. Mais aprés vous avoir fait le tableau des choſes à l'ouverture de ce 8. interregne, & vous avoir fait connoitre les differents Candidats qui y figurèrent les prémiers, il faut en parcourir les principaux événemens.

Le Primat Cardinal Radzieiowſki, en notifiant au commencement du Juin la mort du Roy aux Palatinats, avoit fixé au 29 Aouſt ſuivant celuy de la Diette de Convocation. Vous ſavez, Mon Prince, que c'eſt aux Diettines, qui précedent cette Diette, que commencent les manoeuvres & les intrigues des differens partis qui diviſent l'état,

&

& que chacun tache de s'y procurer la ſuperiorité, & d'y faire prendre des reſolutions favorables à ſes vuës sécrettes. La diverſité des interêts les rendit aſſez turbulentes : quelques unes même furent enſanglantées, & il y eut des Nonces moins legitimement élus. Mais le mécontentement parût preſque général contre la familleRoyale, & l'inſtruction de la pluspart des Provinces ne pouvoit que luy être très des-agréable. On y demandoit le depart & l'eloignement de la Reine & des Princes ſes fils, la réparation des abus qui s'etoient commis ſous le dernier regne, & l'examen ſerieux des engagemens que Sobieſki avoit pris avec la Republique, & des prétentions de ſa famille.

Avec des pareilles diſpoſitions de la Nobleſſe, la Diette ne pouvoit pas être tranquille. La vüe d'un dais, que le Primat avoit cru pouvoir placer au deſſus de ſon fauteüil en qualité de Cardinal, revolta les Nonces ; le mécontentement redoubla, lorſque ce Prélat interrompit Humiecki leur Mareſchal dans le diſcours qu'il faiſoit au Senat aprés ſon Election; & ils ne purent ſouffrir la préſence de la Reine

Marie, qui occupoit tranquillement ſon Palais malgré les répreſentations qu'on luy avoit fait faire à ce ſujet. Jl fallut ſatisfaire l'ordre Equeſtre ſur ces 3. points avant de pouvoir continuer la Diette. Le daix fut oté, le Primat fît ſes excuſes, & la Reine s'eloigna. Mais pour ſauver ſes thrèſors qui couroient grand riſque d'etre ſaiſis, & employez à payer l'armée, elle eut ſoin avant ſon depart de gagner un Nonce capable d'arrêter par ſon oppoſition l'activité d'une Diette qui ne pouvoit manquer d'être funeſte à ſes interêts. Ce fut le premier exemple d'une Diette de Convocation rompuë;& Horodńſki Nonce de Czerniechovie payé par la Cour, & digne Rival de Syczińſki, introduiſit cette nouveauté dans l'état, & perfectionna ainſi l'uſage de *liberum veto*.

Comme aprés de longues & vives conteſtations entre la Grande & Petite Pologne, auxquelles la Lithuanie prit part, au Sujet de l'Election d'un Mareſchal de la Diette, on étoit cependant parvenu à concilier ces trois Nations, à élire Humiecki dans les premiers jours de Septembre, & 15 jours avant la

prote-

protestation & la rétraite de Horodinski, les Ordres formèrent sur le Champ une Confederation générale sous ce Mareschal. On en dressa l'acte qui fût signé le 1. Octobre, mais sans formule de serment comme à la Diette de Convocation de l'Interregne suivant. Par cet acte toute la Noblesse s'engageoit à deffendre la liberté, la Religion, & les loix de la Patrie, & sur tout celle d'une libre élection dont on fixa le Jour au 15. May de l'année suivante 1697. & en haine de la maison Royale, on declara Ennemis de la Patrie ceux qui proposeroient un Piaste pour concurrent à la Couronne. Cette declaration n'empêcha cependant pas que le Prince Jacques n'eut toujours un parti considerable, & qu'il ne fut nommé le premier par le Primat le jour de l'Election entre les Candidats qui sollicitoient les suffrages de la Nation. Ce ne fût même que dans la crainte qu'il ne pût plaire aux Polonois, que la Cour de Vienne fît paroitre au Nombre des Concurrens le Prince de Neubourg, & le Duc de Lorraine, pour prévenir par

toute ſorte de moyens l'Election du Prince de Conty.

Remarquez, je vous prie, Mon Prince, que ce ſont deux grandes Puiſſances Jalouſes l'une de l'autre qui ſe diſputent icy l'influence ſur l'Election d'un de vos Roys. Mais toutes les deux n'employent que la voye des inſtances & des moyens de perſuaſion. L'Autriche répréſenta vivement le danger de l'agrandiſſement de la France par l'elevation d'un de ſes Princes ſur un nouveau Thrône; & ſes miniſtres profitoient du mécontentement de votre Nation contre la Reine Marie pour décrier les François; & l'eloigner d'en choiſir un pour Roy. La France de ſon coté ne manquoit pas de bonnes raiſons pour faire craindre le Gouvernement d'autriche dont juſqu'alors les Polonois n'Avoient jamais voulu eſſayer. Jl étoit également facile à l'Abbé de Polignac ſon Ambaſſadeur le plus aimable, le plus eloquent, & le plus adroit negotiateur, de prouver à votre Republique combien peu elle avoit à craindre d'une Puiſſance auſſi eloignée que la France, & qui ſans jamais pou-

voir

voir luy donner d'ombrage, n'avoit que des ſecours & une alliance auſſi honorable qu'utile à luy offrir.

C'eſt dans le cours des neufs mois qui s'ecoulèrent entre la Confederation Générale du 1. Octobre juſqu'à la double Election qui ſe fît le 27 Juin ſuivant, que l'on voit toutes les manoeuvres de ces differentes factions. C'eſt un vray plaiſir autant qu'une inſtruction néceſſaire de ſuivre des hommes d'état dans de pareilles occaſions, d'examiner tous les moyens & toutes les reſources dont leur Politique ſait faire uſage, de juger entre eux du plus ou du moins de dexterité, d'apercevoir les fautes qu'ils peuvent faire, & la manière dont ils les réparent, & de decouvrir enfin ce qui decide du ſuccés.

Mais, Mon Prince, je n'ay point deſſein de vous donner icy des leçons de maneges & d'artifices; il ſuffit de vous faire entendre que dans des tems tels que celuy-cy, tous les hommes ſont ſous le maſque; qu'il faut étre bien pénétrant pour les deviner; & que pour ne ſe point tromper, on ne doit aprè-

cier leurs véritables dispositions, & leurs sentimens qu'au poids de leur interêt. Aprés cette simple reflection, je vais continüer à vous faciliter la connoissance exacte de l'état prèsent de votre Patrie par le detail de ce qui s'est passé alors: & la combinaison des Evénémens que nous trouverons dans l'histoire, avec ceux dont nous sommes les témoins, nous conduira peut-être à pouvoir porter un Juste coup d'oeil sur l'avenir.

La faction de Conty eut toujours la superiorité sur toutes les autres;& ce ne fût que 15. Jours avant l'ouverture de la Diette d'élection que ce Prince eut tout à coup un Rival à craindre dans Frederic Auguste Electeur de Saxe. On peut dire que la Pologne ne pouvoit manquer d'avoir un grand Roy, par le choix d'un de ces deux Concurrens. Conty Chef de la troisième branche de la maison de Bourbon étoit l'idole de la France. Formé dans le militaire sous les yeux & à l'école du Grand Condé, Jeune & plein de ce courage dont l'humanité tempère la chaleur, avare du sang du soldat & pro-

digue du ſien, généreux & bienfaiſant pour l'ennemi vaincu, illuſtre par pluſieurs victoires, adoré des troupes, aimé & reſpecté des grands du Royaume par un Caractere tout héroique, en un mot cher à toute la Nation & aux étrangers par les talens & les graces de l'eſprit, Conty réuniſſoit en luy l'heureux concours de toutes les vertus ſolides & aimables, qui font le charme de la Societé; & la renommée publioit ſa Gloire ſans aucun melange de defaut.

Tel étoit, Mon Prince, le Candidat que la France triomphante par tout ſous le plus grand de ſes Roys, offroit alors à votre Republique pour la gouverner. Frederic Auguſte Electeur de Saxe ne méritoit pas moins de balancer les ſuffrages. Prince de 26. ans & Souverain d'un grand & riche état, il joignoit à l'éclat d'une des plus hautes naiſſances de l'Europe, tous les avantages de la Jeuneſſe & de la figure: la taille, le temperament & la force d'un héros, cette magnificence & cette liberalité ſi dignes de la grandeur, & qui en rélevent le prix: la réputation d'une valeur éprouvée & heureuſe, & toutes

ces qualitez douces & brillantes qui rendent un maître cher à ſes Sujets. On ne pouvoit oppoſer à Auguſte que le prejugé des Polonois contre ſa nation, & la Religion Lutherienne qu'il profeſſoit. La liberalité leva le premier obſtacle, & le ſecond diſparut encore par ſon ſecours avec un certificat de Catholicité donné par un Evêque de Javarin Parent d'Auguſte, mais ce certificat étoit ſans ſpécification de l'egliſe, où ce Prince avoit fait ſon abjuration, & ſans nom d'aucun temoin. Pour être authentique, il falloit le faire ſouscrire par le Nonce qui étoit à Varſovie. S'il en faut croire les memoires de ce tems là, l'Evêque de Javarin & ſon écriture étoient également inconnus du Nonce, il refuſa même aſſes conſtamment l'atteſtation qu'on luy demandoit : mais enfin, ſoit que l'Evêque ſe fût fait connoitre, ſoit que preſſé par les Miniſtres d'Autriche & de Saxe, il s'en ſoit raporté au temoignage de ces deux Cours, il declara par écrit qu'il connoiſſoit l'un & l'autre, avoüa la Catholicité d'Auguſte, & recommenda même ce Prince de la part du Pape.

Vous vous imagineriez peut être, que la concurrence de ces deux Princes étoit l'ouvrage reflechi des Cours de Versailles & de Dresde. Vous vous tromperiez de le penser. Ny l'une ny l'autre n'en avoit formé le Projet. L'Abbé de Polignac Ambassadeur en Pologne lors de la mort de Sobieski, voiant la des-union de la famille Royale, & le peu d'attachement des Polonois pour les fils de leur Roy, s'imagina que c'étoit une occasion favorable de placer un Prince de France sur le thrône de Pologne. Jl jetta les yeux sur le Prince de Conty, qui luy parût le plus propre à réunir les voeux de votre nation. Jl le proposa au ministère de France, la Cour aprouva son idée, luy ordonna d'agir en consequence, & le Prince de Conty devint le Rival de la Reine & des Enfans de Sobieski. Un moyen encore plus simple mît Auguste sur les rangs. L'ambition seule d'une particulier qui voulut jouër un prémier rolle dans l'élection d'un Roy, réussit à en donner un à la Pologne en moins de deux mois, & l'emporta sur des factions qui depuis plus d'un an n'avoient

voient rien oublié pour s'aſſurer les ſuffrages.

Dans le moment que la faction de Conty étoit la plus puiſſante, & qu'il paroiſſoit decidé que Sobieſki n'auroit pas d'autre Succeſſeur, Przebendowſki Caſtellan de Culm décida autrement avec luy même. Homme d'eſprit & propre à former & à conduire une intrigue d'importance, il s'étoit d'abord attaché au parti de la maiſon Royale: mais le voyant entierement diſcredité, & ne trouvant pas à propos d'être dupe & martyr de ſon zele, il paſſa dans la faction de France, où il eſperoit mieux faire ſes affaires. Cependant il ne s'y trouva pas encore à ſon aiſe. Il faut joüer le prémier rolle dans une faction pour en retirer le plus grand profit. Celle de Conty avoit des Chefs accreditez qui ne laiſſoient à Przebendowſki qu'un perſonnage en ſecond. L'utilité pouvoit en être peu conſiderable pour ſon ambition. Il ſe vit donc reduit à chercher un nouveau Candidat capable de faire changer les choſes de face; & dans la recherche qu'il en fit, il jetta les yeux ſur la Saxe. La reputa-

tion

tion du Jeune Electeur luy persuada qu'il ne seroit pas faché que l'on vint luy offrir une Couronne à la quelle il ne pensoit point. L'eloignement que sa Nation avoit pour celle de ce Prince, & la difference de Religion qui l'écartoit du thrône, ne le decouragérent point. Jl savoit que l'argent aplanit bien des difficultez; & que les Souverains sont volontiers d'une Religion qui fait regner. Cette entreprise le mettoit à la tête d'une nouvelle faction, qu'il esperoit de pouvoir former, & dont par consequent il retireroit plus de consideration & plus d'avantage pour sa fortune. Voilà le coeur humain. L'intêret est son principal mobile ; & c'est sur ce pied là que vous devez juger les actions de la plus part des hommes.

Vous vous imaginez bien que la Cour de Saxe accueïllit de bonne grace la proposition, & les offres de service de Przebendowski. Sur la reponse de cette Cour il se rendit à Dresde pour exposer son plan plus en detail; & pour concerter les moyens de la faire réussir. De retour en Pologne, il se trouva néanmoins embarrassé à mettre son

projet

projet à éxecution. Les choſes étoient trop avancêes. Chacun avoit pris parti, & s'y tenoit. Mais le Prince de Conty & l'argent de France n'étoient point encore arrivez. L'Electeur au contraire pouvoit paſſer en Pologne auſſitôt après ſon Election, & joindre ſes troupes à celles de ſes partiſans. Les ſommes que l'on demandoit pour payer l'armée de la Couronne étoient toutes prêtes. La difference de la poſition des deux Concurrens raſſura le Caſtellan deCulm,&elle luy parut deciſive dans le moment en faveur d'Auguſte. Son projet étoit encore un ſecret, & il ne l'avoit communiqué qu'à ſes intimes amis. Pour en faire uſage avec ſuccés,il ſe determina à faire venir le Comte de Fleming à Varſovie avec les Lettres & les inſtructions néceſſaires de la part de ſon maître. Jl ne fît plus alors un myſtère des prétentions de ce Prince & il engagea ſon Miniſtre à demander une audience publique au Primat, à luy remettre le 2. May les lettres de l'Electeur, & à publier les offres qu'il étoit chargé de faire de ſa part à la Republique.

Vous

Vous ſentez, Mon Prince, quel coup de theâtre produiſit l'apparition ſubite de ce nouveau Candidat, & combien d'agitations, d'intrigues, & de mouvemens elle dut occaſionner. L'Ambaſſadeur de France en fut ſur tout allarmé. Jl auroit peut-être dû pénetrer ce Myſtère dès le mois de février par le voyage que Przebendowſki fît à Dreſde, & par les demarches ſecrettes qu'il fut obligé de faire à ſon retour. Mais à l'arrivée du Comte de Fleming, Jl n'etoit plus tems de parer à cet événement par l'excluſion qu'il auroit pû faire donner à Auguſte dans les differentes Diettines. La lenteur inconcevable de ſa Cour à faire partir Conty avec des troupes & l'argent néceſſaires, le jettoit dans le plus grand embarras. Jl n'en fut cependant point deconcerté; & par les reſources de ſa politique & de ſon adreſſe, la faction de France fût toujours la plus puiſſante & la plus nombreuſe.

La Diette d'élection s'ouvrit enfin le 15. May. Chaque jour ſe paſſoit en demandes préliminaires, & en conteſtations de tout eſpece. On employa

un mois entier à convenir du choix d'un Marechal. Ce ne fut que le 15. Juin que cessèrent les concurrences pour cette place importante, & que le Comte Bielinski parvint à réunir les suffrages en sa faveur. Dès lors on pensa serieusement à arranger l'élection du nouveau Roy, qui devoit être faite le 26. Malgré tout le manege & les derniers efforts des factions contraires, le Prince de Conty auroit été élu dès le 25. par acclamation de tous les Palatinats, si le parti de Saxe n'avoit pas arrêté le cours des suffrages, en représentant que les Palatinats ne devoient les donner suivant les loix , qu'aprés que le Primat les auroit informez des differens Candidats qui se présentoient pour les obtenir. Ce Prince auroit eu le même avantage le 26, & son Election auroit été revêtûe des toutes les formes prescrites pour sa legitimité, & garantie de toute contestations par la force des armes , si le Primat avoit voulu profiter de cette occasion comme il le devoit; & si ses intentions avoient été bien droites. Mais sous pretexte que le jour étoit prêt à finir, il remit l'élection au lendemain. Fi-

Figurez vous maintenant, Mon Prince, tout ce que peuvent faire l'ambition & l'interêt le plus vif, c'eſt ce qui fût executé pendant le Cours de cette nuit. Effrayez de la réſolution du parti françois qui avoit voulu decider la querelle par un combat, les Evêques de Cujavie, de Poſnanie, & de Livonie, avec pluſieurs Senateurs étoient ſortis avec précipitation du Champ électoral, & s'étoient retirez à Varſovie dans un Cloitre Le Caſtellan de Culm Chef du Parti de Saxe s'y rendit pendant la nuit. Tous les Miniſtres étrangers s'aſſemblèrent ; & comme s'il avoit été queſtion de repouſſer un Ennemi commun, toutes les factions ſe réunirent à celle de Saxe. Chaque Miniſtre en haine du Candidat François donna au Caſtellan de Culm tout l'argent qu'il pouvoit avoir. On ramaſſa ainſi une ſomme de deux millions de France, que Przebendowſki fît ſecrettement tranſporter au Champ Electoral, & qu'il repandit dans differens Palatinats pour procurer le lendemain la ſuperiorité à ſon Parti. Malgré la

réunion de toutes les forces des differentes factions, & la contribution de leurs bourses, le Prince de Conty eut le même avantage le 27. Jl fut élu & proclamé par le Primat à 6. heures du soir, sans que le Parti de Saxe osât faire de protestation contre la legitimité de son Election. Mais ce triomphe fut de peu de durée. Tandis que l'Archevêque de Gnesne chantoit à Varsovie le *Te Deum* en action de graces pour cet heureux succés, & que le bruit du Canon se mêloit à ces chants des Pieté; l'Evêque de Cujavie, revenu de sa frayeur proclama hors du Champ électoral, Frederic Auguste Electeur de Saxe. Aprés cette proclamation, il vint droit à Varsovie chanter un autre *Te Deum* dans la même Eglise de St. Jean, pour remercier Dieu de la seconde élection qu'il venoit de faire, sauf à rectifier le lendemain ce qu'elle pouvoit avoir d'irregulier.

Ne croiroit on pas lire des fables en lisant ce trait d'histoire. Qu'etoit devenuë cette faction de Conty si nombreuse & si superieure à celle de Saxe, qui l'avoit obligée à quitter le Champ

Ele-

Electoral, & avoit fait prendre précipitament la fuite à ses principaux Chefs? N'avoit elle du courage qu'au tour de la Szopa? Ne luy en restoit il plus en entrant à Varsovie avec le Primat pour rendre gloire à Dieu de ses succés; ou l'avoit-elle epuisé contre les maisons de quelques Prélats du parti contraire qui étoient alors absens? Comment deux heures aprés son triomphe, reçoit elle la loy de 40. Compagnies de Noblesse qui viennent la braver jusqu'à Varsovie, & chanter en sa présence un nouveau *Te Deum* pour la double élection du Rival de Conty? où étoit le brave Castellan de Kalisch qui, la veille, le Crucifix dans une main & le sabre levé dans l'autre, avoit jetté la terreur & l'effroy dans toute la faction de Saxe, en criant *Vive Dieu, vive Conty, vive liberté*. C'est aux passions à expliquer un changement aussi prompt & aussi extraordinaire.

Ce moment de foiblesse & d'inaction si deplacée à tous égards, est d'autant plus étonnant, que les troubles continuérent avec fureur pendant un an tout entier;

entier ; c'eſt à dire Juſqu'au 22 May de l'année ſuivante que le Primat & le reſte de ſon parti reconnut Auguſte pour Roy, & vint avec le plus brillant Cortege luy rendre homage à Varſovie. L'entrée d'Auguſte en Pologne avec un Corps de 8000 Saxons n'intimida point le Primat ny le parti de France. Ce Prelat aſsembla le 26 Aouſt une Diette à Varſovie pour faire confirmer l'élection de Conty. La nobleſse y fît paroitre la plus grande réſolution, & le courage le plus determiné. On y declara la guerre à Auguſte comme à un uſurpateur, & à ſes partiſans comme à des ennemis de la Patrie. En conſequence de la proteſtation ſolemnelle contre la proclamation d'Auguſte par L'Evêque de Cujavie, ſignée du Primat, des Miniſtres, & des Seigneurs de ſon Parti & de la Nobleſse, & deposée au Greffe de Rava le 25 Juillet précedent, on forma dans cette Diette une confederation générale ſous le titre de Rokosz pour la deffense de la Religion, des loix & de la liberté que l'on s'engagoit de ſoutenir au prix de ſon ſang ſur ſa foy, ſon honneur, & ſa conſci-

ence.

ence. C'eſt dans cette Diette que quelques partiſans de Saxe, qui y avoient été envoyez pour la rompre, pensèrent être les victimes de leur imprudence. Un d'eux nommè Danowſki plus hardy que les autres, ayant osé dire qu'il proteſtoit contre une Diette qu'il regardoit comme inutile, puisque la République avoit legitimement élu Auguſte, récût le ſalaire de ſa témerité interreſsée & fut mis en pieces.

Cette Confederation, qui ne s'etoit formée que dans l'eſpérance de l'arrivée prochaine du Prince de Conty, & de l'execution des promeſses de France, ne ſe décourage point après ſa retraite. Elle ſe ſoutient au contraire avec vigueur pendant un an, s'aſsemble pluſieurs fois à Lowitz chez le Primat, & y prend conſtamment les réſolutions les plus fermes, & les plus éloignées d'aucune complaiſsance pour Auguſte.

Tous ces mouvemens n'empêcherent cependant pas ce Prince de ſe faire couronner à Cracovie le 15 7bre & d'employer l'art & la force, lorsque la libéralité ou la perſuaſion étoient inutiles. Les nouvelles qu'il reçût du de-

part

part du Prince de Conty des côtes de France, & tous les moyens politiques dont se servit le Primat pour l'engager à differer cette Ceremonie, le disposa à en hater le moment. Jl s'embarrassa peu de donner occasion de faire de son Couronnement une pasquinade assez juste; & de le répresenter comme une Comedie en 5 actes dont le 1. étoit un Roy électif sans diplome d'election; le 2. un enterrement sans corps mort; le 3. un Couronnement sans Primat; le 4. une Diette sans Nonces, & le 5. des Protestations sans effect.

Le Prince de Conty arrive enfin le 27. 7bre à Oliva prés de Dantzick. Mais loin de trouver l'armée qu'on luy avoit promise, quelques sommes qu'il répandit, il ne put se procurer un corps de troupes suffisant pour pouvoir s'avancer dans l'interieur de la Pologne, avec sureté de sa personne. Jl ne rencontra par tout que lenteur, indécision, & mauvaises excuses. Non seulement on manqua aux paroles les plus formelles, mais encore aux engagemens les plus forts à son egard. Un corps de 3000. Saxons qu'Auguste avoit

avoit envoyez en Prusse sous le Général Brand pour déconcerter ses projets, & ceux des Seigneurs de son parti, avoit jetté l'allarme par tout. Peu s'en fallut qu'il ne fût surpris luy même avec l'Abbé de Polignac prés de Oliva par un detachement Saxon. Plus de 40 domestiques de sa suite furent enveloppez. Les effects le plus précieux de l'Ambassadeur de France furent pris & pillez par les Dantzicois. Grand nombre de Seigneurs Polonois de la prémiere distinction, furent arrêtez par les Magistrats de Dantzick. Fiers de se trouver au fond de la Baltique, ces Bourgeois se crurent hors de portée du ressentiment de Loüis XIV. & peu touchez des réparations solemnelles que ce Monarque avoit exigées de Rome, de Madrid & de Genes, ils s'imaginerent qu'ils étoient trop loin des frontières de France pour ne pouvoir risquer impunèment de manquer d'égards à cette Couronne.

Tout bien consideré alors, le Prince de Conty prît le parti de renoncer pour jamais à un Throne qu'on luy avoit offert, & qu'il n'avoit point

ambi-

ambitionnée perſonellement. Sa gloire ne ſouffroit rien des demarches inutiles qu'on luy avoit fait faire. Rebuté de ne trouver aucun plan formé, peu de concert, & beaucoup de variation dans le parti qui l'avoit appellé en Pologne, il ſe determina à reprendre le chemin de France le 9. 9bre; bien convaincu ſans doute que les Puiſſances voiſines de la Pologne auroient toujours l'avantage pour placer un Roy ſur ſon thrône; & que la France ne devoit penſer à luy en envoyer un que lorſque la nation bien réunie & d'accord ſeroit diſposée à le recevoir.

Plus tranquille par le depart de Conty, Auguſte, qui dans l'incertitude des événémens étoit reſté juſqu'à lors à Cracovie, & y avoit même fait faire quelques fortifications crainte de ſurpriſe, ſe réſolut à quitter cette ville pour ſe rendre à Varſovie, où il arriva le 15. Janvier 1698. Je ne vous parleray point du voyage qu'il fît enſuite en Pruſſe; de ſon entrée à Dantzig; des troubles furieux de Lithuanie entre la maiſon de Sapieha, & la Nobleſſe qui avoit Ogińſki à ſa tête; des

 preten-

prétentions seditieuses de l'armée de la Couronne; d'une prémiére Diette des Rokosiens tenüe à Lowitz du consentement même d'Auguste; des demandes exorbitantes de cette assemblée, & des excés qui s'y commirent; ny de la soumission de 5. Palatinats & de celle de quelques Seigneurs confederez qui en fut la suite. Je ne vous diray rien non plus d'une Diette qu'Auguste jugea à propos de Convoquer pour le 16. Avril, qui fût rompüe par six Nonces, & où le Roy eut lieu de réconnoitre toute l'aigreur qui regnoit dans les Esprits, & combien il étoit éloigné de les avoir réunis. Tous ces objets sont du ressort de l'Histoire générale ; & quelque interessans qu'ils puissent être pour vous apprendre ce qui arrive ordineraiment dans des tems aussi tumultueux ; c'est moins du detail des passions des hommes dont je veux vous entretenir, que de ce qui peut nous occasionner des reflections solides sur les circonstances prèsentes. Mais au hazard d'en dire trop, je crois devoir vous instruire de

la conduite du Cardinal Primat depuis l'Election du Prince de Conty jusqu'au 22. May de l'année suivante qu'il vint à Varsovie rendre ses homages à Auguste.

Je n'examine point icy, Mon Prince, si le Primat Radzieiowski eut ou non des vües bien droites dans tout ce qu'il fît pour le parti de la France qu'il avoit embrassé. Si j'ecrivois la vie D'Auguste II. je serois obligé d'aprofondir le caractère de ce Cardinal. & d'y chercher la cause des événemens malheureux qui suivirent de prés la Diette de pacification: mais il ne s'agit icy que du detail de l'interregne qui mît ce Prince sur le Thrône; & je crois pouvoir me borner à ne considerer dans ce Primat que l'homme d'état, & le premier Ministre de la Republique.

Sous ce titre je le vois toujours agir comme un Politique éclairé, ferme & connoissant toute l'étenduë, & les droits de sa place. Je decouvre à la verité dans sa conduite beaucoup d'artifice, d'interêt & d'ambition ; & c'est peut-être le concours de ces trois passions qui le determina à ne pas employer

l'activité & la vigueur néceſſaire pour hâter l'election du Prince de Conty. Sa vanité & le deſir de joüer le premier Rolle, & d'être à la tete des toutes les affaires, le portérent ſans doute à prolonger l'interregne. Mais j'ay lieu de remarquer en même tems que cette ambition eſt adroitement couverte par le voile de l'amour de la Patrie, par l'apparence d'un vray zele pour le bien publique, & par la décence des égards qu'il devoit à ſa dignité de Chef d'une Nation libre.

En Effect il eſt impoſſible de ſe dèguiſer tout ce qu'il y eut d'irregulier & de violent dans toute la conduite des Partiſans de Saxe depuis le 2. May 1697, que l'Electeur entra en concurrence avec le Prince de Conty, juſqu'au 15. Septembre ſuivant qu'il ſe fît couronner à Cracovie. Les égards de la France pour la liberté Polonoiſe, les lettres ſages & méſurées du Prince de Conty avant ſon arrivée à Oliva, & tous ſes procedez perſonnels pendant qu'il y reſta, forment un contraſte bien frappant ; & le Primat ne

ne pouvoit être taxé d'opiniatreté mal entenduë, quand il refusoit constamment de se rendre aux insinuations & aux offres d'Auguste. Il seroit peut être à souhaiter que ce Prince eut été moins liberal & moins magnifique. Le goût du faste & l'amour de l'Or sont les deux passions les plus funestes à une Republique. Les moeurs, & la vertu en sont le plus solide fondement, & elles peuvent seules assurer sa liberté & son bonheur. La Catholicité subite d'Auguste, & les preuves qu'on en produisoit, pouvoient bien paroitre suspectes à un Cardinal & à un Archevêque, ainsi qu'à la plus grande partie de la Nation. Le peu de goût des Polonois pour le gouvernement Allemand étoit d'ancienne datte, & la crainte des troupes ètrangères au sein de la Patrie, justifiée par plus d'un excés commis, n'étoit pas une chimère.

C'est ce que le Primat répresentoit & faisoit valoir avec force dans toutes les occasions. Lors même qu'il crut devoir penser à faire son accomodement, il ne s'écarta jamais de ces objets,

& il en fit la base de son traité. Jl étoit assez public que l'election d'Auguste étoit l'ouvrage de la Cour de Rome. La Pieté comme l'interêt pouvoit trouver un avantage réel à faire un Catholique d'un aussi grand Prince; & d'ailleurs Innocent XI, en qualité de Politique & de Prince temporel, ne fût pas faché de trouver l'occasion de mortifier la France dans la personne de Conty. Tous ces motifs ensemble réglèrent toutes les demarches de la Cour Romaine, & celle de Davia son Nonce à Varsovie pendant cet inter-regne. On garda cépendant des mésures de bien-séances vis à-vis de cette Couronne jusqu'aprés le retour du Prince de Conty à Paris; & on s'assura même des dernieres résolutions de la France à ce sujet, La Politique ainsi satisfaite, le Souverain Pontife assemble une Congregation le 13- Janvier 1698. où il fût decidé que puisque l'Electeur de Saxe étoit en pleine possession du Royaume de Pologne, & que la France renonçoit à ses prétentions, Sa Sainteté ne pouvoit se dispenser de rèconnoitre l'election d'Auguste.

En conſequence du reſultat de cette Congrègation, le Pape admit à ſon audience les Miniſtres du Nouveau Roy, & leur fît part des réſolutions du SaintSiege. Cette nouvelle fît grand bruit en Pologne, & le Cardinal Primat jugea par bien des circonſtances qu'il ne pouvoit choiſir un moment plus convenable pour faire ſa réconciliation: mais il y ſut mettre tout ce que la République & la dignité de ſa place exigéoient de luy.

Sur les prémières ouvertures qui luy furent faites de la part du Roy, Radzieiowſki temoigna moins d'éloignement, & parut même diſposé à des voyes de conciliation. En pareil cas la fierté dicte toujours les prémières demandes. Celles du Primat ne furent pas modeſtes. Pour préliminaire, il exigeoit que la République en corps luy fît une ſatisfaction générale & publique des injures faites à ſa perſonne & à ſa dignité; qu'elle reconnut par un acte autentique qu'on avoit violé les loyx à ſon égard : quelle s'engagêat à ne couronner jamais aucun Roy ſans

ſon

son consentement, ou celuy de ses successeurs ; & que l'Evêque de Cujavie en particulier luy fît une réparation solemnelle.

C'est sur le même ton qu'il repondit à une lettre trés affectueuse & trés obligeante que le Roy luy ecrivit : *Personne ne desire plus ardemment que moy la paix & la tranquillité de l'état; & n'a peut-être plus d'empressement de pouvoir temoigner à votre Majesté son obéissance, son zele & son respect. Mais Sire, ayant l'honneur d'être Primat d'une Nation accoutumée à n'honorer comme son souverain que celuy qu'elle a élu par des suffrages libres & unanimes, j'employeray tout le pouvoir qu'elle m'a confié pour faire réparer dans le Rokosz tout ce qui a pû blesser ses droits, ses privilèges, & sa liberté.*

La reponse qu'il fît à Pauluci Nonce extraordinaire, que le Pape avoit envoyé à Varsovie pour pacifier la Pologne, ne fût pas moins ferme que circonspecte. *Je suis prêt*, disoit le Cardinal Primat, *à récevoir avec soumission les ordres du Pape pour ce qui regarde les affaires spirituelles; & si le*

Saint Pere croit avoir pris des mésures suffisantes contre le préjugé d'une Conversion faite en vuê du thrône, je consens sur un article de cette consequence à m'en raporter à Sa Sainteté. Mais quant aux interêts temporels de la République, que mille raisons m'obligent à maintenir, je ne puis les abandonner, sans faire tort à mon Caractère, sans m'attirer le reproche de toute la Nation, & sans m'exposer moy même au peril d'en repondre en mon propre nom.

C'est sur de pareils principes qu'il fît dresser les decisions de la Diette des Rokosiens qu'il avoit assemblez à Lowitz dans le mois de may, & qu'il regla avec les Plenipotentiaires du Roy, & sous la médiation du Nonce extraordinaire, les conditions aux-quelles il consentoit avec toute la Noblesse de son Parti à se soumettre à Auguste, & à réconnoitre son Election. Aprés avoir stipulé de nouvelles assurances de la Catholicité de ce Prince, des esperances pour celle de la Reine, la rétraite des Ministres Lutheriens, un acte autentique pour la liberté des élections, l'execution des engagemens qu'Auguste

ste avoit pris avec la République, la préference pour la nomination aux Charges en faveur des Rokosiens, & l'exclusion des étrangers des dignitez & des graces de l'état; Ce traité portoit formellement que le Primat confirmeroit l'election de ce Prince par la benediction qu'il luy donneroit dans la grande Eglise de Varsovie; que les tribunaux de Justice demeureroient suspendus & sans exercice, jusqu'à cette ceremonie qui luy confirmeroit la possession de la Couronne : & que ce ne seroit qu'alors que la prestation du serment d'obeissance & de fidelité deviendroit legitime & nécessaire.

Telles furent les Conditions auxquelles le fier Primat voulut bien se raprocher du Roy, & l'acte en fût signé le 16. May par les Plenipotentiaires d'Auguste, par le Nonce Paulucì comme Mediateur & garant au nom du Pape, par le Primat, par le Marechal du Rokosz & par les Nonces des Palatinats. Envain un certain Kochanowski, Nonce de Sendomir, protesta de nullité contre la décision du Rokosz,

on s'embaraſſa peu de ſa proteſtation; & le Primat fit ſagement remarquer que ſi un uſage, peut-être abuſif, donnoit le droit à un Nonce d'empêcher l'effect des réſolutions de la République, ce droit dangereux ne pouvoit avoir lieu que dans une Diette, & non pas dans des Conſeils, dans des conférences, & dans des aſſemblées particulières, telle que celle du Rokoſz, où l'interêt de la Patrie devoit decider à la pluralité des voix.

Enfin je vois ce Primat toujours égal, & marcher ſur la même ligne, quand il vient le 22. du même mois ſalüer le Roy à Varſovie. Auguſte vouloit que l'entrevuë ſe fit dans une Chambre où on avoit dreſsé un Dais. Le Primat ſoutint, que le Roy n'auroit ce droit qu'après que ſon Election auroit été ſolemnellement confirmée. La fierté du Prince ceda l'avantage à celle du Cardinal; & pour ne pas perdre le fruit d'un traité qu'il avoit eu tant de peine à ménager, il renonça aux prétentions du daix, & s'avanca quelques pas au devant du Primat, qui ſobre & meſuré dans ſa harangue ſe contenta

de

de luy dire : *Si j'ay le malheur de me présenter le dernier pour rendre mes trés humbles respects à votre Majesté, j'ay du moins la consolation de luy aporter ce qu'elle desiroit le plus ardemment depuis long tems, le Coeur de la Nation & la tranquillité publique. Je mets l'un & l'autre aux pieds du thrône de votre Majesté, en luy voüant un attachement solide & inviolable.*

C'est ainsi, Mon Prince, que finit cette grande & longue querelle, & que tous les restes de la faction de Conty se reunirent à celle de Saxe. Tout ne fût cependant entierèment terminé & consommé, ny le calme rétabli en Pologne par raport à l'election d'Auguste, qu'un an aprés au mois de Juin 1699. Ce fut alors que le Primat & le Comte Bieliński Grand Chambellan de la Couronne signèrent l'acte d'election du Roy; & que par la decision de la Diette de pacification, il se vit paisible & affermi sur le thrône. On voit par là que tout l'adoucissement que mît le Primat au traité de Lowitz fût de donner le titre de *Pacification* à cette Diet-

te, au lieu de celuy de *Confirmation*, qui pouvoit blesser le Roy, & présenter comme illegitime tout ce qui s'étoit passé à son élection & à son Couronnement.

Telle fût la conduite de ce Prince du Senat dans tout le cours de cet interregne, & s'il eut de mauvaises intentions, il est certain du moins qu'il sut les colorer habilement, & mettre de la grandeur & de la fermeté dans l'exterieur de ses demarches. Mais depuis la Diette de Pacification jusqu'à sa mort en 1705, c'est à dire pendant les six dernières années de sa vie, je ne vois plus en luy le même homme. Sa politique sans objet bien determiné, n'est qu'artifice & dissimulation. Ses cabales & ses intrigues ne sont que perfides & inquiettes, & sans y rien trouver de noble & de grand. Je ne vois dans son ambition qu'un esprit factieux, qui pour paroitre important, & se faire craindre d'un maitre legitime, se rend l'esclave d'un Prince étranger, brave les menaces & l'autorité du Pape, & cause le malheur & la desolation de sa Patrie, sans se faire aimer d'aucun parti.

En parcourant avec attention les differentes Epoques du Regne d'Auguſte II. on ne trouve pas que ce Prince ait été fort heureux ſur le Thrône de Pologne, ny que la Republique ait retiré de grands avantages de ſes belles & vrayment Royales qualitez, qui luy ont acquis l'eſtime & la véneration de l'Europe, & qui ne devoient pas moins le rendre cher aux Polonois & luy attirer leur confiance. Elû en 1697. concurremment, & le même jour que le Prince de Conty, comme je vous l'ay dit cy deſſus, il lui falut ſoutenir ſon élection par les negotiations & la force des armes pendant une année entière contre un Rokoſz puiſſant, conduit & animé par un Primat accredité, ferme, & ambitieux.

A peine Auguſte eut-il traité avec ce dangereux adverſaire, & avec les reſtes du parti du Prince François, qu'il fut obligé de marcher contre les Tartares qui étoient entrez en Pologne au Nombre de plus de 60000. hommes. De retour de cette expedition, il vole en Lithuanie pour y apaiſer la guerre ci-

vile

vile entre la Maiſon de Sapieha & la Nobleſſe confederée ſous ſon Marechal Ogińſki. Cette guerre qui recommença à pluſieurs repriſes, & l'invaſion inattenduë de la Ville d'Elbing par l'Electeur de Brandebourg avec lequel Auguſte venoit de renouveller les traités de Velau & de Bidgoſzcz & de confirmer ſes droits ſur les Duchez de Lavembourg & de Bütow, ne luy donnérent pas peu d'embarras & d' inquietude. C'eſt même ce qui luy fît differer la tenüe de la Diete de Pacification qui devoit mettre fin à tous les troubles de Pologne, & affermir entierèment la Couronne ſur ſa tête.

Les dix premières anneés de ce ſiécle ne luy furent pas plus favorables; & ce fut le commencement de ſes malheurs, & l'origine de la méfiance des Polonois à ſon egard. Le deſſein de conquerir la Livonie, & de l'enlever au Jeune Charles XII. Roy de Suede qui ſuccedoit à ſon Pere à l'age des 18 ans, fit perdre à Auguſte le Thrône où il venoit de monter, & expoſa pendant dix ans la Pologne & la Saxe aux ſuites

fune-

funeſtes d'une guerre cruelle & ſanglante.

Rapellé en Pologne par la Confederation de Sendomir confirmée par celle de Lublin après la celebre defaite de Charles XII. à Pultawa, Auguſte esſuya pendant plus de ſix années le mécontentement & les murmures de la Nation contre le ſejour des Troupes Saxonnes en Pologne; & il eut la douleur de voir les Polonois ſe confederer contre elles à Tarnogrod ſous le Marechal Leduchowſki, ainſi que les armées de la Couronne & de Lithuanie. Après deux ans de negotiations inutiles, & de combats & d'excés de part & d'autre qui ne faiſoient qu'aigrir les Eſprits & augmenter la méfiance, les Saxons ſortirent enfin de la Pologne aux conditions arretées par le fameux traité de Varſovie en 1716.

Le Reſte du Regne d' Auguſte ne fut pas beaucoup plus tranquille, & on peut dire que la Republique y fut prèsque toujours ou confederée ou agitée au dedans ou au dehors. Dans la ſeule Diette qu'il ait eu la conſolation de tenir

nir en 1726 ſuivant les formes uſitées; il eut le chagrin de voir les Ordres aſſemblez proſcrire le Comte Maurice ſon Fils naturel, que les Courlandois avoient choiſi pour ſucceder au Duc Ferdinand dernier Prince de la race de Gothard Kettler, & de ſigner luy même les ordres pour le faire ſortir de la Courlande. Enfin après avoir travaillé ſans ſuccès pendant ſix autres anneés à concilier les Eſprits pour parvenir à faire réuſſir une Diette, il mourrut dans le tems même qu'il en avoit aſſemblé une qui commençoit à luy donner quelque eſperance de ſe terminer heureuſement.

Vous voyez par cet abregé du Regne d'Auguſte que les meilleurs Princes ne ſont pas toujours les plus heureux; & qu'il eſt bien difficile de gouverner une Nation auſſi jalouſe que la vôtre de ſa liberté; lors qu'elle ne veut pas la diſtinguer de la licence, & qu'elle n'a point de principes fixes & invariables dans ſon Gouvernement.

C'eſt cependant, Mon Prince, au milieu des ſecouſses violentes que la Pologne éprouva alors, qu'elle fut re-

devable à Auguste de la premiére reformation solide qui se soit faite dans l'etat depuis l'etablissement de la libre Election; je veux à dire de la Constitution de 1717, dont il seroit bien à propos de renouveller la forme pour guerrir tous les maux de la Patrie. J'ay observé dans mon *Compendium Politicum*, que ce ne fut que sous les auspices d'une Confederation que l'on put parvenir à faire des reglemens aussi sages & aussi nécessaires; & j'ay ajouté que sous le *liberum veto*, tel qu'on a jugé à propos de l'entendre jusqu'à présent, on ne pourra jamais, sans un miracle particulier de la Providence, remedier aux abus essentiels, & rétablir le bon ordre dans l'état.



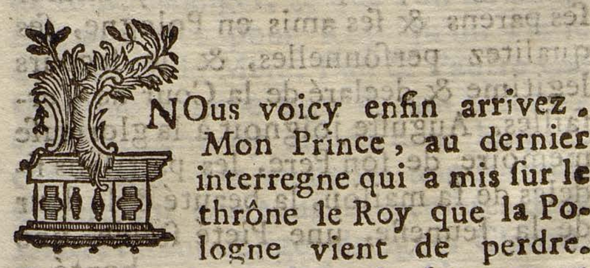


TROISIEME LETTRE POLITIQUE

Seconde Partie

Sur

L'Election d'Auguste III.



NOus voicy enfin arrivez, Mon Prince, au dernier interregne qui a mis sur le thrône le Roy que la Pologne vient de perdre. C'est icy que commence le changement

de Politique des differentes Cours de l'Europe par raport à l'élection de vos Roys. Vous ne verrez plus cette foule de Concurrens de toute Nation qui enrichissoit quelques particuliers pour gagner des suffrages, & se faire un Parti. Les Puissances préponderantes s'en mêlent, & la force des armes prend la place des intrigues & des insinuations. Nous ne trouvons dans cet interregne que deux Candidats Stanislas Leszczyński que le Charles XII. avoit fait èlire Roy de Pologne en 1704, & Auguste III. Electeur de Saxe fils d'Auguste II, que ce Roy de Suede avoit obligé de descendre du thrône.

Stanislas, Beaupere du Roy de France Loüis XV, se présenta pour Candidat à la Couronne avec tous les avantages que pouvoient luy assurer ses parens & ses amis en Pologne, ses qualitez personnelles, & le secours legitime & declaré de la Cour de Versailles. Auguste joignoit à la glorieuse memoire de son Pere, les partisans fideles de sa maison, la beauté & la fleur de la Jeunesse, une Pieté solide, une

bonté & une Justice qui ne se sont jamais dementies, la même fortune, le même rang, & les mêmes résources que le feu Roy Auguste II, & de plus les bons offices & les armes de l'Autriche & de la Russie.

La Nation Polonoise sollicitée en même tems par ces deux Puissances & par la France, se partagea, mais bien inègalement entre ces deux Concurrens. Le Parti de Stanislas donna entierèment la loy dans la Diette de Convocation qui s'assembla le 27 Avril 1733, trois mois aprés la mort du Roy. Le Primat Potocki qui en étoit l'ame & le Chef, moins ambitieux, moins intriguant, mais non moins éclairé, plus sincerèment Patriote, & plus aimé que Radzieiowski, y fît décider l'exclusion de tout étranger; & que l'on ne pourroit proposer pour Roy qu'un Piaste de Pere & de Mere, l'un & l'autre Catholique comme luy, & qui n'eut ny établissement ny armée dans les pays étrangers. On en dressa une formule de serment que tous les membres de la Diette furent obligez de signer C'étoit, sans le nommer designer bien ouver-

tement Stanislas pour le ſeul Concurrent au Thrône. Vous croyez bien que la déciſion de la diette à cet égard avoit été ſuivant l'uſage concertée & mènagée avec la Nobleſſe dans les Diettines; qu'on y avoit fait èlire des Nonces ſur leſquels on pouvoit compter; & l'on avoit dirigé leurs inſtructions conformèment au plan que l'on ſe propoſoit.

Pour ſe mettre encore plus à l'aiſe, & ſe debarraſſer des Nonces qui, par l'interêt d'une ſecte differente, pourroient s'oppoſer à la réſolution de la Diette, on commenca les délibe-rations, avant même l'élection du Marêſchal, par s'éléver fortèment contre les Diſſidens en matière de Religion. On prit le parti de les déclarer dèchûs & privez de tous leurs privileges, & incapables d'obtenir & d'exercer aucune charge & dignité de l'état ſoit civile ſoit militaire. En conſequence tous les Nonces, qui étoient d'une autre Réligion que les Catholiques Romains, furent obligez de ſortir de la Diette, dans la crainte d'un traitement plus violent

violent dont on les menaçoit de maniere à leur persuader qu'on étoit bien determiné à leur tenir parole.

Suivant la décision de la Diette de Convocation qui finit le 24 May 1733, celle de l'élection commença le 25. Aoust suivant, & on y èlut un Mareschal au gré du Primat. La nouvelle de l'entrée des Russes en Lithuanie sous le Général Laski, suivit de prés l'élection de Radzewski. Alors les Ordres se réunirent & dresserent de concert un manifeste, dans lequel la République se plaignoit hautement d'une pareille demarche de la part de la Russie ; & la reprèsentoit comme une entreprise contraire à ses droits & à sa liberté, & comme une infraction arbitraire des Traitez conclus avec cette Puissance. On protesta dans cet acte, & on jura de deffendre au prix de son sang & de sa fortune la Patrie aussi injustement attaquée. On declara en même tems Ennemis de l'état & coupables de haute trahison ceux qui avoient appellé les Russes, ou qui auroient des correspondances avec eux.

Après

Après la publication de ce Manifeste, le Marquis de Monty Ambaſſadeur de France rémit au Primat les Lettres du Roy ſon maitre. Loüis XV. recommandoit à la République Stanislas Leſzczyńſki ſon Beau Pere, promettoit à la Pologne les sécours les plus prompts & les plus forts au cas qu'elle fût attaquée par quelque puiſſance; & luy faiſoit en même tems les offres les plus avantageuſes.

Toute la Diette alors ſe déclara ouvertement pour Stanislas, & parut uniquement occupée de ſon élection. Les Partiſans de la Saxe, à qui on imputoit l'entrée des Ruſſes, jugerent à propos de ſortir du Champ électoral, & de ſe rétirer à Prague au de là de la Viſtule. Stanislas arriva le 9 7bre à Varſovie. Son voyage de Paris en Pologne eſt un Chef d'oeuvre de Politique, d'adreſſe & de courage. Ce Prince fut élû & proclamé le 12, ſigna les *Pacta Conventa* le 19, & partit pour Dantzick le 22. avec le Primat & les principaux Seigneurs de ſon parti.

De l'autre côté la faction de Saxe, qui

qui étoit ſortie le 6. du Champ Electoral compoſant à peine en tout une troupe de 300. hommes, y compris les Domeſtiques des Seigneurs, ne ſe crüt pas en ſureté à Prague, & jugea à propos de s'avancer juſqu'à Vengrow au devant d'un premier détachèment de 4000. hommes de l'armée Ruſſe. Ce détachèment parût le 23. du même mois de 7bre à Tycoczin, & le 29. à Prague ſur les bords de la Viſtule, où elle avoit ramené les Seigneurs Polonois du parti d'Auguſte III.

Ce Prince fut élû & proclamé le 5. Octobre par l'Evêque de Poſnanie dans le Village de Kamien, où Henry de Valois l'avoit été. Ce détachèment Ruſſe paſſa la viſtule le 9. & campa dans la plaine proche de Varſovie. Après cette prècaution, les Seigneurs Polonois ſe rendirent dans cette Ville le 12. Jls y dreſsèrent paiſſiblèment les *Pacta Conventa*, & le 1. Novembre les Miniſtres de Saxe les ſignèrent dans le Chateau de la Republique, & aſſiſtèrent enſuite à un beau *Te Deum* dans l'Egliſe de St. Jean. Auguſte part de Dreſde le 6. arrive le 9. à Tarnow, y eſt

y eſt complimenté par l'Evêque de Cracovie à la tête de la députation, & réçoit le diplome de ſon Election. Jl fait ſon entrée le 14. à Cracovie, y eſt Couronné le 17, & n'ayant pû aſſembler une Diette de Couronnèment, ſes partiſans formèrent une Confedèration.

Le Comte de Munich à la tête de 30000. Ruſſes aſſiège & bombarde Dantzick le 1. Fevrier. Au lieu d'une flotte nombreuſe & d'une armée de debarquèment ſuffiſante, ſoit par la faute du miniſtère, ou par la jalouſie des Puiſſances maritimes, la France n'envoya au sécours de Dantzick qu'un corps de 2000. hommes. Ces troupes debarquèrent à Munden prés de cette ville. Le Comte de Plelo ſoit deſeſpoir ſoit indignation, ſoit excés de Courage, oſe attaquer 30000. Ruſſes dans leurs rétranchèmens, à la tête de 300. François. Jl y perit comme vraiſemblablement il s'y attendoit! Le reſte de l'embarquèment reduit aux dernières extremitez fût obligé de capituler & de ſe rendre. Mais malgré leûr capitulation, ces malheureuſes victimes eſſuy-

essuyérent des traitémens singuliers, & eûrent bien de la peine à éviter la Siberie.

Quoique une armée de Saxe fût venüe au commencèment de Juin se joindre aux Russes, & que dés le 12. une flotte Moscovite fermât l'embouchure de la Vistule, & ôtât toute espèrance de sécours aux Dantzicois, cette ville se deffendit toujours avec courage depuis le 1. Fevrier 1734, jusqu'à 27. Juin suivant. Obligée alors d'entrer en Capitulation, Stanislas en sortit le même jour, & se rendit à Konigsberg. Les hostilitez cessèrent le 30, & la ville se rendit le 9. Juillet. Le Primat Potocki, Radzewski Maréchal de la Diette d'élection de Stanislas, & grand nombre de Seigneurs Polonois, parmi lesquels on comptoit plusieurs Princes de l'illustre maison de Czartoryski y furent faits prisonniers. Le Marquis de Monty Ambassadeur de France, eût le même sort; & les Russes trouvèrent bon de le traiter en Ennemi declaré sans égard ny à sa qualité, ny au droit des gens. Auguste vint à Oliva prés de Dantzick le 19. Jl ne

voulut

voulut point entrer dans la ville, & ſe contentant d'y envoyer des Commiſſaires pour récévoir les ſoumiſſions des Magiſtrats, il repartit le 31, pour la Saxe.

Juſqu'icy il n'eſt queſtion que des évènemens du ſiége de Dantzick. C'eſt le centre de la guerre, & il étoit bien important aux alliez Ennemis de la France d'y ſurprendre Stanislas. Jls auroient pû traiter de la paix avec avantage, & la France n'y auroit peut-être pas gagné la Lorraine. Mais quittons Dantzick & paſſons en Pologne pour y voir les ſuites de la révolution. Je n'y vois rien qui reſſemble à une guerre reglée dont l'hiſtoire puiſſe parler. Gentilhomme, Bourgeois, Payſan, & Juif, perſonne n'eſt en ſûreté. Chaque parti ravage les biens, pille les maiſons & brûle les Palais, & les villes du parti contraire. Des brigands s'attroupent de tous côtez, commettent toute ſorte des crimes, jettent l'effroy & la conſternation par tout, & achèvent de détruire & d'enlèver ce qui a échappé à la fureur des

factions. A peine les Couvents peuvent-ils se garantir des calamitez publiques, & sauver les tristes débris de la fortune de quelques Citoyens. Enfin aprés deux ans d'exploits de cette nature, les Chefs du Parti de Stanislas ayant été battus en plusieurs rencontres, les uns se determinent à faire leur accommodement, les autres vont joindre ce Prince à Konigsberg, & leurs troupes se sauvent en Moldavie. Le sort du Primat n'est pas plus agréable. Prisonnier des Russes à Dantzick, & conduit ensuite à Elbing, de là à Thorn & par grace à Lowitz, mais toujours gardé étroitèment, il est enfin obligé d'ecrire au Roy pour excuser le passé, & luy demander ses bonnes graces. Sur la reponse obligéante qu'il en reçoit, il part pour Varsovie, & rend ses hommages à Auguste le 15. Juillet.

Jl ne restoit plus de toutes les factions qu'un petit nombre de Seigneurs qui s'étoient retirez à Konigsberg auprés de Stanislas. Jls y donnèrent quelques manifestes inutiles contre tout ce qui se passoit en Pologne, & où ils ne balançoient point à se régarder comme

le

le corps de l'état & la Republique entière. Personne ne les en crût. Jl est vraysemblable qu'ils avoient peine alors à se le persuader à Eux mêmes; mais dans un état où chaque Citoyen est aussi libre qu'en Pologne, c'est un titre que tout Gentilhomme a le droit de s'arroger. Cela ne tire point à consequence quand il n'a pas la force en main. Les choses n'en suivent pas moins leur cours ordinaire, & cette petite, République est obligée de se réunir à la grande, ou la grande à la petite quand la superiorité l'ordonne ainsi: c'est ce qui arriva bien-tôt après.

En Effect les Puissances préponderantes qui avoient occasionné tous les troubles en Pologne pour placer sur ce thrône le Candidat qu'elles desiroient, en convenant, après deux ans & demi de guerre, de l'arrangement de leurs intêrets propres, réglèrent aussi à Vienne le 3. Octobre 1735. les conditions auxquelles elles vouloient rendre la tranquillité à la Pologne. En consequence des préliminaires de la paix entre l'Autriche & la France, il

fut

fut arreté qu'Auguste garderoit le thrône de Pologne, que Stanislas conserveroit le titre de Roy, & seroit reconnu pour tel par Auguste, par l'Autriche & par la Russie ; & qu'il auroit la joüissance des Duchez de Bar & de Lorraine, lesquels apartiendroient à la France après son decés en échange du Duché de Toscane, dont la France cédoit l'expectative au Duc de Lorraine aujourd'huy Empereur.

Cet arrangèment finit la querelle. Stanislas renonça par un acte authentique du 7. Janvier 1736. aux droits de son élection & réconnut celle d'Auguste, qui de son côté approuva le 15. May suivant ce que l'Empereur & Loüis XV. avoient arreté par raport à la Pologne & à Stanislas. Ce dernier, partit de Konigsberg à la fin du mois de Mars, reprit le chemin de France par Berlin & la Hollande, & entra l'année suivante en possession de la Lorraine, dont il fait les delices depuis 30. ans. En Pologne une amnistie générale effaça tout ce qui s'étoit passé, & successivèment tous les Seigneurs revinrent de Konigsberg baiser la main du Roy à

Varso-

Varſovie, & rètablir dans leurs terres les dommages que la guerre civile y avoit causé. Enfin une Diette de Pacification commencée le 25 Juin 1736 termina en 15 jours tous les differens, & rendit entierèment le calme & la tranquillité à la Pologne.

Voila, Mon Prince, l' Hiſtorique du 9. Interregne, & le Journal des évenemens qui précederent & ſuivirent l'élection du dernier de vos Roys, dont la mort occaſionne cet Interregne. En mettant à l'écart l'influence étrangère, ainſi que toutes les ſuites de la double élection de Stanislas & d'Auguſte; & à ne conſiderer que ce qui s'eſt paſsé entre les deux partis avant l'apparition des Ruſſes, que l'on avoit cependant eû le tems & l'occaſion de prévoir, qu'il y auroit de bons commentaires à faire à ce ſujet, & qu'il ſeroit aiſé de vous faire voir que votre Nation n'entendit ny la Politique ny ſes veritables intêret, Dans la ſituation où elle ſe trouvoit par la concurrence de deux Couronnes voiſines & alliez, & d'une Puiſſance èloignée telle que la France, elle devoit combiner, ſur l'état reſpectif-

ſpectif & actuel de ces Couronnes, le Choix qui luy convenoit le mieux. En ſe déterminant aprés mûre reflection pour l'un ou pour l'autre parti, elle devoit par toute ſorte de moyens s'aſſurer de l'unanimité pour le Roy qu'elle choiſiroit, & prendre pour regle invariable de ſa conduite la maxime *Nunquam tentabis niſi perficias*. Juſqu'à ce moment elle n'avoit vû des troupes étrangères entrer dans la Patrie que pour apuyer une double élection deja faite. La circonſtance icy étoit entierèment differente, & ſans chercher à s'aveugler, elle devoit s'attendre à voir la Ruſſie & l'Autriche vouloir ſe rendre maitres de l'élection ſeparèment ou conjoinctèment. En ce cas ſi l'on vouloit déferer à la France, il falloit s'unir bien cordialement ſans aucune diviſion, & ôter par ce moyen à ces deux Puiſſances le pretexte de dire qu'elles étoient apellées en Pologne pour deffendre la liberté des Suffrages.

Mais enfin partons d'aprés ce qui s'eſt fait. Le Parti de Stanislas a eu 7. mois entiers & plus pour préparer ſon ſuccés; & dailleurs la France luy a four-

a fourni tout l'argent qu'il pouvoit ſouhaiter. Le credit qu'il eut dans les Diettines de tous les Palatinats, & la déciſion, qu'il fît prendre à la Diette de Convocation, marque bien ſa ſuperiorité en tout genre & ſon aiſance. Cet état floriſſant n'avoit fait qu'augmenter dans l'intervalle de cette Diette à celle d'élection. Comment avec de tels avantages comprendre la facilité que cinq ou ſix Seigneurs, qui n'avoient peut-être pas 3. ou 400. hommes avec eux, trouvèrent à detruire les projets d'un ſemblable parti qui faſoit la loy depuis le commencement de l'Interregne & qui réuniſſoit preſque toutes les forces de la Republique. Cette facilité paroitroit incroyable & fabuleuſe, ſi les actes publics n'en faiſoient foy. C'eſt une copie encore plus ſingulière que l'original des deux *Te Deum* chantez ſucceſſivèment à deux heures de diſtance le 27. Juin 1697. dans la même Egliſe de St. Jean à Varſovie, le premier par le Primat Radzieiowſki en faveur de l'élection du Prince de Conty, que prés de 80. mille Gentilshommes

venoient d'élire unanimément, & le second par l'Evêque de Cujavie pour celle d'Auguste, soutenu seulément par 40. Compagnies de Noblesse hors du Champ électoral.

Le Primat Potocki fait icy une faute beaucoup plus considerable que celle de Radzieiowski, & ce dernier me paroît bien mieux disputer le terrain pendant un an entier dans son chateau de Lowitz. Jl sût s'y maintenir avec dignité sans argent ny secours étranger. Jl eût le courage & la force de former dans une Diette qu'il assembla à Varsovie une puissante confedèration, il l'anima toujours & la soutint avec vigueur contre un Prince guerrier & puissant, deja Couronné & établi en Pologne avec un Corps de troupes étrangères de plus de 12000. hommes, & un parti trés considerable de Noblesse, que ses liberalitez augmentoient tous les jours. Qu'auroit fait Radzieiowski si l'argent de France l'avoit mis en état de payer & de faire agir l'armée de la Couronne, & celle de Lithuanie, comme cette puissance

en fournit abondament aux Partisans de Stanislas ?

S'il faut convenir qu'il y avoit peut-être quelque legère contrainte dans la signature du formulaire de serment que tous les membres de la Diette de Convocation furent obligez de donner pour l'élection d'un Piaste à l'exclusion de tout étranger; prés de 300. personnes, qui composent une pareille assemblée de votre Nation, doivent naturellement l'emporter sur 5. ou 6. particuliers qui par fantaisie ou autrèment sont d'un avis contraire. La loy même & l'usage de votre Patrie autorise dans un interregne le sentiment de la Pluralité.

Mais enfin en raisonnant d'après la plenitude de la liberté, dont chacun aime à se feliciter en Pologne, de quel droit ceux qui se plaignoient d'avoir été genez dans leurs vuës, prétendoient-ils y assujettir leurs Egaux 30. fois plus nombreux qu'eux ?

Ce n'étoit pas icy le cas d'imiter ces respectables Senateurs de l'ancienne Rome qui, pour prévenir le choix indigne & dangereux de Principaux

Magiſtrats que des Tribuns ſeditieux vouloient donner à la République, engagèrent les plus grands hommes & les plus illuſtres Citoyens de leur ordre à briguer les differentes charges de l'état. Stanislas n'étoit point un Candidat qui dût leur deplaire ny allarmer leür liberté. Jl étoit connu au contraire comme un Citoyen précieux qui dés ſa Jeuneſſe s'étoit diſtingué par ſon éloquence, & ſes ſentimens Patriotiques: Pendant la révolution qu'occaſionna Charles XII, & lorſqu'il fut ſur le thrône de ſa Patrie, on n'avoit remarqué en luy que les intentions les plus droites, la douceur la plus prévenante & la plus grande modération; & on ſavoit que ſes malheurs & ſa rétraite n'avoient fait qu'augmenter en luy ſon amour & ſon zele pour la Patrie. D'un autre côté la France, qui le récommandoit, loin de pouvoir donner de l'ombrage au petit nombre de ces mécontens ne pouvoit que faire beaucoup de bien à la République, & reconnoitre dignèment en particulier leurs égards, & leur complaiſance pour ſon Candidat.

Jl faut icy l'avoüer, ce qui cause tous les desordres & tous les troubles de la Pologne, c'est qu'on n'y veut point entendre ce que c'est qu'une liberté légitime, qu'elle est la base de tout bon Gouvernement, & qu'elle seule peut assurer le bonheur & la paix d'une Nation. Par l'effect d'un heureux naturel les Polonois en suivent les régles dans le commerce de la societé; mais quand il s'agit des affaires publiques, ils n'écoutent que l'independance absolüe & la liberté de pure nature.

Suivons donc le Systême de cette liberté qui ne peut souffrir de frein & voyons ce qui doit en résulter: entre deux personnes également libres de cette liberté, & qui n'ont point de Tribunal pour les juger, c'est la force qui peut prononcer & donner la loy, à moins que de concert renonçant de part & d'autre à toute prévention, les deux Concurrens ne prennent de bonne foy l'équité & la raison pour arbitre. Mais c'est ce que la passion n'a jamais sû faire: elle ne voit rien de mieux

que ſa volonté : *quod volumus Sanctum eſt*, elle luy tient lieu de raiſon, de juſtice & de prudence ; *Sit pro ratione voluntas*. Je le veux, donc cela doit être; c'eſt ainſi que concludla paſſion; & malheureuſement pour le genre humain & ſur tout pour la Pologne, c'eſt elle ſeule qui gouverne la plûpart des têtes dans les occaſions où la jalouſie & l'ambition font taire les loix & la foible voix de la Patrie.

Si dans la circonſtance dont il s'agit icy, il falloit cependant une déciſion, & que la force ſeule pût la donner, pourquoy le Parti du Primat ſi prodigieuſement ſupérieur, & autorisé même par les loix, n'en fait-il pas uſage alors pour ramèner à l'unanimité un trés petit nombre de mécontens du Choix qu'on paroiſſoit diſposé à faire, & qui pour s'y oppoſer n'avoient ny pouvoir ſuffiſant ny droit legitime. Un peu de violence faite à propos prévenoit une double Election, & conſequemment tous les malheurs d'une guerre civile & étrangère. Si les Ruſſes, malgré la réunion de tous les Ordres de la Republique, entroient en

Polo-

Pologne, ils y arrivoient en qualité d'Ennemis gratuits qu'aucun parti n'avoüoit ; & qui se déclarant ouvertèment infracteurs des traitez les plus solemnels, autorisoient la nation à se declarer aussi toute entiere contre eux & disposoit l'Europe à plaindre l'oppression des Polonois & à les sécourir. C'étoit bien le cas de faire usage de la maxime : *Principiis obsta.* Le bonheur & la Gloire de la Patrie en dependoit peut-être. La faute, qu'avoit faite Radzieiowski de ne pas dissiper les 40 compagnies de Noblesse, qui favorisèrent l'élection d'Auguste II, montroit clairement au Primat Potocki ce qu'il devoit faire. Mais il y a long tems que l'on a dit que le monde étoit incorrigible. Envain le passé luy donne des leçons pour le présent, chaque sciecle se conduit comme s'il étoit le premier venu, & ne prend conseil que de sa tête.

Mais laissons, Mon Prince, ces spéculations militaires, ainsi que l'examen des événemens particuliers que nous offre le cours de cet interregne, & dont

je

je me ſuis contenté de vous marquér ſommairement la datte & les ſuites. Paſſons aux reflections politiques qui naiſſent de la concurrence de Staniſlas & d'Auguſte; & puiſque cette concurrence fut l'ouvrage de trois Puiſſances conſidèrables, c'eſt la conduite, & les droits reſpectifs de ces Puiſſances que je me propoſe de vous diſcuter icy, pour que vous puiſſiez en tirer des conjectures juſtes & ſolides ſur l'état préſent.

Le Mariage du Roy de France en 1725 avec la ſeule fille qui reſtoit au Roy Stanislas, fut la cauſe de la double Election qui ſe fît en Pologne après la mort d'Auguſte II, & des troubles de la Republique pendant trois ans. Sans un pareil Concurrent, la maiſon de Saxe apuyée par celle d'Autriche & par la Cour de Ruſſie auroit trouvé peu de difficulté à regner en Pologne. Mais il étoit égalèment juſte & naturel à la France de porter le Beau Pere de ſon Roy ſur un thrône qu'il avoit deja occupé, d'autant plus qu'il étoit Piaſte, très inſtruit & zelé pour les loix de ſa Patrie, aimé de ſes Concitoyens, &

que

que ſes qualitez ſupérieures, & ſes vertus éminentes, ne promettoient qu'un Regne heureux à la Pologne, ſans aucune Poſterité qui pût l'allarmer pour la liberté d'une élection future.

Jl n'eſt pas moins vray que dans le Projet que forma la France d'apuyer les prétentions de Stanislas, loin de manquer à une Nation libre, & de donner la moindre atteinte à ſes privileges, elle ſe bornoit à luy recommander inſtamment un de ſes compatriotes, qui avoit déja occupé ſon thrône pendant 5. ans. Non moins delicate dans les moyens pour l'intereſſer en ſa faveur, la France n'employoit que des ſollicitations affectueuſes, des inſinuations obligèanteſ, des réſources & des sécours de toute eſpece, & des promeſſes auſſi flateuſes que ſincères.

A ces motifs d'honneur & d'amitié pour le Roy Stanislas que la dignité du thrône François, & l'interêt de la Reine rendoient puiſſans, le Miniſtère de Verſailles y ajoutoit les vües d'une

ſaine

ſaine Politique. En procurant la Couronne de Pologne à Stanislas la France ôtoit à l'Autriche, un allié voiſin & trés utile, qu'elle avoit conſtamment taché de detacher des interêts de l'Empereur ſous le regne de Sobieſki; & en même tems elle s'uniſſoit étroitement à une Nation qu'elle a toujours diſtinguée & cherie, à qui elle doit la meilleure & la plus vertueuſe des Reines, & dont enfin l'alliance & l'amitié ne peut que luy être avantageuſe par ſa poſition dans le Nord.

L' Autriche & la Ruſſie de leur côté pénetroient trés bien les intentions de la France, & ſentoient les conſequences de l' Election du Candidat qu' elle vouloit placer ſur le thrône de Pologne, mais ne voyant pour reüſſir à l'en éloigner que la force des armes dont le voiſinage de ce Royaume Republicain, & l'eloignement de la France leur promettoit la ſuperiorité, ces deux Puiſſances ne s'occuperent qu'à chercher des pretextes pour autoriſer l'uſage qu'elles en vouloient faire. Voila Mon Prince, l'arreté ſecret des Cabinets de Verſailles, de Vienne & de

Peters-

Petersbourg, & le vray point dont ces Puiſſances ſont parties pour l'éxecution du reſultat de leur conſeil: voyons maintenant comment elles vont agir au dehors.

Pour éviter toute mépriſe & tout mécompte en Politique, il faut poſer pour maxime générale que dans les guerres que la juſtice ne peut avoüer, les Souverains, qui s'en écartent d'avantage prennent le plus de ſoin de ſe couvrir de ſon manteau dans tous les actes publics qui émanent de leur part; & que les états ne ſe conduiſſent que par leur interêt. Quand cet interêt ſe trouve d'accord avec les convenances d'equité, d'alliance, ou d'eſtime particulière, à la bonne heure, on ſe pare de ces motifs honorables. Mais au fond l'utile ſeul eſt le vray reſſort qui fait agir les Princes: c'eſt luy qui dicte les traitez, & qui décide de la paix ou de la guerre. Ce ſeroit vouloir s'abuſer groſſierèment que de prendre au pied de la lettre les manifeſtes & les declarations des Cours. Ces actes pour la plus part ne ſont que des préliminaires de forme, où l'on eſt

conve-

convenu de s'attribuer la droiture des intentions, de faire valoir, la justice de sa cause; laissant de part, & d'autre aux negociations sécrettes du Cabinet, & à la force des armes le soin de juger la question, & de faire pancher la balance de Themis.

Ce n'est pas à dire que tous les Souverains deguisent la verité dans leurs manifestes & dans leurs declarations. Les guerres des Puissances sont comme les Procés des Particuliers. Ceux cy-ont des Tribunaux de Justice pour juger leurs differens civils ou criminels: Les états n'ont d'autre Juge que le Canon. Mais comme entre les plaideurs, celuy qui a le bon droit expose avec candeur la verité des faits, produit les actes autentiques qui établissent la bonté de sa Cause, & invoque à son secours les loix qui décident en sa faveur; de même les Souverains, qui n'entreprenennt qu'une guerre juste, mettent sans crainte & sans reserve sous les yeux de l'Europe le detail de leur conduite & les vrays motifs qui les engagent à prendre les armes. Mais la Puissance qui n'a pour elle qu'une occasion

casion favorable, une convenance interressée, ou une position heureuse, imite le particulier qui intente ou soutient un mauvais procés, Elle met tout en usage pour faire illusion au Public, saisit les pretextes les plus spécieux, & se pare des dehors les plus capables de donner un air d'équité à ses vües politiques. Contente alors de cette production juridique, elle s'embarasse peu que les gens éclairez percent le mystere, & decouvrent tout son artifice, elle ne pense qu'à bien charger le Canon, qui seul a le droit de rendre un arrêt definitif.

Sur ces principes incontestables, Mon Prince, & dont tous les Politiques conviennent, vous sentirez aisèment qu'après la mort d'AUGUSTE II. la France se montroit à decouvert, & étoit aussi sincère dans la declaration de guerre qu'elle fît à l'Empereur, que dans ses demarches vis à vis de votre Patrie. Sa bonne foy parût même si grande à toute l'Europe que contre leur usage les Puissances maritimes s'en raportèrent à elle, & ne prirent aucune part à la guerre de 1733; de manière que

l'Au-

l'Autriche ne trouva que la Russie, qui voulût épouser sa querelle.

Mais ces deux dernières Puissances ne pouvoient pas décemment annoncer à l'Europe qu'elles prenoient de concert les armes, pour donner à une Nation aussi libre que la votre, le Roy qui leur convenoit; il fallut dire qu'elles venoient au sécours d'une Republique alliée & voisine que la France opprimoit, & qu'elle genoit dans la liberté de ses suffrages pour l'élection de son maitre. Dans un état tel que la Pologne où les Grands connoissent si bien l'avantage de faire un Roy, il ne leur fût pas difficile, d'y avoir une ombre de Parti qui pût se plaindre de la disposition générale de la Nation en faveur de Stanislas, de crier que l'on donnoit atteinte à leurs libertez, & que l'on vouloit contraindre leurs suffrages.

Cet arrangement pris, assurées d'être apellées au sécours lors de l'élection, & d'avoir alors un pretexte pour entrer en Pologne à main armée, & d'agir d'autorité contre les partisans

de

de Stanislas, l'Autriche & la Russie tinrent publiquement le langage de la France par raport à leurs dispositions pour la Pologne. Leurs declarations n'annonçoient que l'interêt cher qu'ils prenoient à votre République, leur zele pour le maintien de vos libertez, & les secours les plus assurez & les plus prompts pour la deffense de votre independance, & de vos privileges. Mais ces déclarations si obligéantes n'empêchoient pas ces deux Puissances d'avoir deux armées prêtes à entrer dans votre Patrie, l'une en Silesie & l'autre sur les confins de la Lithuanie pour forcer votre Nation à elire un Prince étranger, quoiqu' à la Diette de Convocation la Republique eut decidé unanimément que l'on ne proposeroit qu'un Piaste.

Prenez garde je vous prie, Mon Prince, que depuis la Notification de la mort d'Auguste II, & l'indication des Diettines pour la Diette de Convocation, jusqu'au 4. 7bre, dix Jours après le commencement de celle d'élection, c'est à dire, pendant sept mois entiers, il ne fût question publiquement en Pologne que du choix d'un Piaste par préference à tout étranger; sans aucune

cune déclaration ouverte en faveur d'aucun Piaſte en particulier. Ce n'étoit cependant pas un myſtère; mais le Miniſtère public ne parloit point du Candidat que l'on avoit en vüe. La Diette de Convocation ne decida que la pr éference d'un Piaſte, avec la ſignature d'un formulaire de ſerment qui fut ſouscrit par tous les membres qui compoſoient cette Diette, & qui excluoit même de celle d'Election quiconque voudroit propoſer un étranger.

Cette déciſon, quelque avantageuſe qu'elle peût être pour Stanislas, loin de donner atteinte à la liberté, ne faiſoit que rendre à laRepublique ſon droit naturel, & l'uſage primitif qu'elle avoit de ne donner ſa Couronne qu'à un Citoyen. Le choix determiné d'un Piaſte, reſtituant à tout Polonois ce droit précieux de prétendre au thrône, ne faiſoit peut être qu'arrêter un abus introduit par la cupidité, ou plutôt par lajalouſie & l'ambition des Grands. Si l'Autriche & la Ruſſie n'avoient donc voulu que s'oppoſer à la nomination de la France, & non pas choiſir un Prince étranger à leur gré pour en

faire

faire un Roy de Pologne, sans violer, comme firent ces Puissances, une loi générale faite par la Nation assemblée en Diette, il leur auroit été facile de jetter les yeux sur un autre Piaste que Stanislas, aussi eligible que ce Candidat de la France, & lui procurant un Parti quelque foible qu'il pût être, assurer en suite son Election, & la soutenir comme elle firent celle d'Auguste III.

A Dieu ne plaise, Mon Prince, que je veüille prononcer icy entre Rome & Carthage, ou decider lequel des deux Concurrens étoit le plus à desirer pour vôtre Patrie. *Non nostrum inter vos tantas componere lites.* La Lorraine bénit l'une comme son bienfacteur & son Pere ; & la Pologne regrette bien sincerement la paix constante dont elle a joüi sous le regne de l'autre. La plus part des Cours ont pris un interêt bien vray aux malheurs d'Auguste, toutes ont admiré sa constance & l'égalité de son ame; & l'Europe entière rend à sa memoire un temoignage d'autant plus flatteur, qu'il est avoüé par la Religion & par l'humanité. La France n'a cru

pouvoir

pouvoir mieux faire que de choiſir une des filles de ce Prince pour l'heritier de ſa Couronne, & elle ſe felicite chaque jour du choix qu'elle à fait. La ſeconde occuperoit aujourd'huy avec gloire le thrône d'Eſpagne, ſi une mort prématurée ne l'avoit pas enlevée à la tendreſſe de ſon Auguſte Epoux, & aux voeux de cette nation; & une troiſieme fait les delices de la Baviere & de ſon Souverain par ſa bonté, ſes vertus, & ſa Pieté.

Céſt à regret que je me prive icy du plaiſir de rendre la même juſtice aux dignes Princes & Illuſtres fils d'Auguſte. Mon Coeur ſeroit bien à ſon aise. Chaque lecteur ajouteroit de nouveaux traits à l'éloge que j'en pourrois faire, & on ne m'accuſeroit que de trop de retenüe. Mais leur portrait, quoique fait ſous les yeux de la verité & peint par ſes ordres, pourroit paroitre affecté; ou du moins me prêter un air d'interêt que je n'ay jamais eû, & dont j'oſe le dire, je ſuis auſſi éloigné que le Ciel l'eſt de la terre. Je ne prètens

icy que prévenir, & écarter de moy tout ſoupçon de partialité, & prouver la ſincerité de mes ſentimens, & la droiture de mes intentions.

Aprés cet éclairciſſement que j'ay crû néceſſaire, je vais, Mon Prince, continüer ſans crainte à vous inſtruire, comme je le dois, & à vous repréſenter les choſes telles qu'elles ſont réëllement. Il eſt certain, & je le repete avec confiance aprés Fredro, un des plus judicieux & des plus élegans Ecrivains de votre Nation, que par la forme ſingulière & indeterminée que votre Republique obſerve dans l'élection de ſes Roys, il eſt impoſſible que la violence ou l'intrigue ne s'en mêle pas & le plus ſouvent toutes les deux à la fois. *Revolvite annales noſtros*, dit cet Illuſtre autheur, *vix ullum exemplum liberæ Electionis invenietis, cui vis aliqua, aut ars non admixta fuerit.* Vous pouvez vous en convaincre bien évidemment par le recit que je viens de vous faire de tous les interregnes.

On ne peut ſe diſſimuler que l'interêt & la jalouſie des Grands ne

ſoient pour ainſi dire les deux portes par où les Princes étrangers ſont entrez en Pologne pour y monter ſur le thrône. La Jalouſie ſeule y a placé de ſimples *Plebeiens* depuis l'extinction de la prémière famille des Ducs Idolâtres, jusqu'à Boleslas Chrobri le premier de vos Roys Chretiens: l'intêret a succedé à la jalouſie à la mort de Caſimir le Grand dernier des Piaſtes, & à celle de Loüis ſon ſucceſſeur. Enfin prés de 200 ans aprés, lorsque la branche regnante de la famille des Jagellons finit dans la perſonne de Sigismond Auguſte, ces deux paſſions ſe ſont totalement emparées de l'election de vos Roys.

Je vous ay fait remarquer cependant que la Nobleſſe moins ſenſible à de prétendus avantages qu'on luy offroit pour la Republique, & qui n'ont presque jamais eû d'execution, a toujours proposé un Piaſte, & préferé le Gouvernement d'un Patriote. On diroit que ce Corps moins à portée des faveurs de la Cour, & plus intereſſé à la conſervation des Loix,

& au maintien de la liberté, présageoit le danger de la conduite des Grands & combien il étoit à craindre d'accoutumer les Puissances étrangères à se mêler de vos Elections. Ce danger s'est accrû par degrez, comme on le voit bien clairèment depuis Henry de Valois jusqu'au tems présent; & il n'est pas aisé de prévoir jusqu' ou il peut aller dans la suite.

Pour remedier à la source d'un mal qui pouvoit causer la ruine de l'état, il auroit fallu fixer par une loy aussi sage qu' inviolable l'incertitude du fonds, & de la forme de l'élection de vos Roys; de maniére que la plus legère des formalitez ne fût susceptible d'aucune variation. Les plus sages de vos Citoyens n'ont cessé de le demander avec instances dans une grand nombre de Diettes. On sent vivement aujourdhuy toute la consequence d'une réformation si nécessaire; & que ce n'est point à l'idée d'une liberté mal entendüe que l'on devoit sacrifier, comme on à fait, la tranquillité, & le vray bonheur de votre Nation.

Mais maintenant que les choſes ſont telles que vous les voyez, il ne s'agit plus de ſonger à réparer le mal. Il eſt trop tard de regarder en arrière & de vouloir ſe raprocher du point dont on à eu l'imprudence de s'écarter. Les circonſtances le permettent peu; & la poſition de l'Europe n'eſt pas aſſez favorable, pour pouvoir esperer d'y parvenir. On a même laiſſé paſſer des quarts-d'heure heureux dont on auroit pû profiter utilement. Le defaut d'ordre et de Concert, de principes ſolides, & de vües éclairées dans le Gouvernement a tout abandonné au hazard; & l'animoſité, & l'aigreur des Esprits a achevé de tout gâter, en mettant le trouble & la confuſion à la place de la circonſpection & de la prudence, qui doivent regner dans les deliberations & dans les Conſeils de la Republique. En un mot depuis que Charles XII. a apris aux Puiſſances du Nord à faire un Roy de Pologne en ſe contentant d'obſerver quelques formalitez legales, rien de plus facile que de ſauver les apparen-

ces, & d'agir au fonds avec une pleine authorité. La ſeule reſource eſt donc actuellement, de ſentir la nèceſſité d'un arrangement entre les differens partis sans l'entremiſe hoſtile d'aucune Puiſſance étrangère, pour de bonnes raiſons qui ſe préſentent d'abord ; & cedant ſagèment la nomination au thrône, convenir unanimement de garantir dans ſon integrité ce qui fait le fonds de l'état ; c'eſt à dire les loix conſtitutives, la liberté, & les poſſeſſions de la Republique.

Depuis l'introduction des Princes étrangers ſur le Thrône de Pologne à la mort de Caſimir le Grand, & depuis la libre Election aprés le Regne des Jagellons, on ne ceſſe dans cette Republique Royale de crier contre deux abus d'une extrême conſequence, l'influence des Cours étrangères ſur les affaires d'état, & l'éntrée de leurs Trouppes dans l'interieur du Royaume pendant les interregnes. Rien n'eſt en effect plus contraire au texte formel des loix; rien n'eſt plus directement oppoſé

aux priviléges de la Nation ; rien ne viole plus ouvertement la liberté dont elle doit joüir ; & il eſt conſtant, comme on en convient généralement, que ces deux abus ont bouleversé l'état, & occaſionné tous les des-ordres du Gouvernement, & la corruption des moeurs.

Ce fût avec raiſon que la Republique proteſta en 1733 contre l'entrée des Ruſſes en Lithuanie peu de jours aprés l'ouverture de la Diette d'Election. Le manifeſte quelle publia alors étoit bien legitime, & fondé ſur les droits & ſur les titres les plus authentiques. C'étoit réellement la Patrie qui ſe plaignoit, & qui avoit droit de ſe plaindre. Aſſemblés le plus legitimèment en conſequence d'une Diette de Convocation qui avoit préliminairement decidé l'Election d'un Piaſte, les Ordres réunis & de concert s'occupoient du choix d'un Citoyen pour l'elever ſur le thrône. Sans renverſer toute idée & tout principe, C'eſt abuſer des mots de prétendre que 4. ou 5. Seigneurs qui ſe retirérent à Prague dans trois Caroſſes, &

qui

qui par des vües particuliéres pensoient differemment que le corps entier de l'Etat, composassent la veritable Republique, & qu'ils eûssent seuls le droit de donner, comme ils firent, un Maitre à la Nation.

C'etoit certainement bien le cas de sentir & de dire à toute l'Europe que la liberté de la Patrie, non celle de quelque particuliers ètoit opprimée. On n'avoit pas de peine à le persuader. Mais quand le Gouvernement d'un Etat est sans principe fondamental, chacun interprête la loy au gré de son interêt. La Passion la tourne comme elle veut à son avantage, & elle prononce en sa favèur quand elle a la force en main. Sans le secours de la force, la Patrie elle même, la sagesse, & la raison doivent ceder, & ne peuvent se faire ècouter.

Jl faut donc convenir de bonne foy que c'est à l'incertitude de vos loix, à la mes-intelligence & à la division des Esprits que l'on doit imputer l'autorité que les Puissances ètrangères ont en Pologne. Leurs Mini-

Miniſtres n'y forment & n'y fomentent des factions, qu'autant que cette funeſte des-union leur donne du crédit ; & les Trouppes de ces Puiſſances ne troublent vos Elections que parceque les partis oppoſez cherchent à s'apuyer ègalement des ſecours & de la faveur des differentes Couronnes. La ſource du mal eſt donc dans l'état même, bien plus que dans l'ambition & la Rivalité des Puiſſances voiſines & éloignées; & c'eſt à quoy la Republique devroit ſerieuſement ſonger à remedier. Le remede ne peut ſe trouver que dans l'independance abſolüe de la Pologne. Ce n'eſt pas l'ouvrage d'un jour, & ce projet n'eſt pas même de nature à être annoncé. Il doit être medité en silence par les meilleurs Patriotes, & par les plus èclairez politiques. Une Legislasion ferme, bien autorisée, & relative à cet objet doit en preparer le ſuccés par le rétabliſſement des moeurs, l'amour des loix, & le retour des eſprits à un concert néceſſaire. On ſentira aisément qu'un pareil plan ne peut être executé que

ſous

ſous un Roy Citoyen ; & qu'il n'y a qu'un Prince de la Nation qui puiſſe la diſpoſer à écarter toute intrigue étrangère, & à n'écouter unanimement que les vrays interêt de la liberté, & de la Gloire de la Patrie.

En effect quelque merite que puiſſe avoir d'allieurs un Prince étranger, il eſt toujours certain qu'elevé dans des maximes & des uſages tous differens, il ne peut jamais s'en detacher aſſez pour ſe conformer ſans reſerve aux coutumes & aux loix de votre Nation. Entrainé par l'habitude d'une politique dans la quelle il eſt né, & lié au ſyſtême général par l'interêt de ſes Etats hèréditares ; il eſt presque impoſſible qu'il perde de vüe l'avantage particulier de ſa maiſon, & les alliances qu'l a contractées, ou qu'il peut contracter avec les Puiſſances voiſines ou éloignées.

Cependant ſi votre Republique pouvoit en rencontrer un qui par la ſuperiorité de ſes talens & de ſes vertus meritât toute la confiance de votre Nation; & qu'elle ſe determinât à luy donner la préference ſur un

Patrio-

Patriote; il feroit à defirer qu'il n'eût auprés de luy aucun de fes Sujets foit pour Miniftres foit pour Courtifans, & qu'il ne fût fervi & environné que par des Polonois. La Republique alors auroit moins à craindre les confequences d'un pareil choix; & elle pourroit y trouver une partie des avantages que luy offre l'Election d'un Citoyen, fans s'expofer aux dangers qu'une crainte jalouse peut faire entrevoir dans l'elevation d'une Famille aú deffus de l'égalité commune. Aidé alors & dirigé fuivant l'efprit des loix par les feuls Confeils de Miniftres & de Senateurs Citoyens, le Roy auroit moins de facilité, & peut être même moins de difpofition à fatisfaire fes vües particuliéres aux depends de l'état; & plus férieufement occupé du bonheur de,ce Royaume Republiquain, il y auroit bien moins d'abus dans le Gouvernement.

Il eft vray que la Republique a fenti les inconveniens du mélange d'une Cour étrangére. Mais contente d'interdire par des loix expreffes la connoiffance des affaires publiques aux

Minis-

Miniſtres particuliers des Princes qu'elle a apellez au Thrône, elle ne leur a point deffendu d'en avoir auprés de leur perſonne. Une pareille tolerance rendoit cependant inutiles toutes les loix que l'on a faites à ce Sujet ; & Sous les yeux d'un Miniſtre étranger leur obſervation devenoit impoſſible. C'eſt vouloir en effect s'abuser que de croire qu'un Miniſtre ſujet de ſon Maitre, & qui a ſa confiance, ne ſoit pas conſulté en ſecret ſur toutes les affaires. Comment peut-on prétendre que temoin de tous les événemens, il ny prenne aucunne part, & que indifferent ſur tout ce qui regarde la Pologne, il ſe borne ſcrupuleuſement au ſoin de l'Etat étranger qui luy eſt confié Il eſt bien plus naturel de penſer que ſon ambition, & même ſon zele pour ſon Maitre le portera à ſe mêler des moindres choſes, & à devenir l'arbitre des plus importantes, en ſe contentant de ſauver quelques apparences.

Déslors la confuſion & le des-ordre de l'Etat eſt une ſuite naturelle de ſes intrigues. L'interêt de ſon au-

torité luy fait chercher tous les moyens de diviser les Grands dont l'union pourroit traverser ses desseins. La cupidité & l'ambition luy donnent des Partisans, & ces deux passions forgent elles mêmes leurs propres fers & ceux de la Patrie. A leurs yeux l'amour du bien public n'est rien vis à vis des graces que la Cour distribüe. On n'envisage, on ne se dispute que ses faveurs; & la liberté n'a pour deffenseurs de ses droits, que ceux qui essuyent des des-agremens ou des refus de la part du Ministére. L'esprit patriotique se perd insensiblement; & on oublie cet orgüeil généreux fils de l'independance qui ne peut souffrir d'autre Maitre que la loy de son Pays, & qui préfére le bonheur d'être libre à tous les avantages que pourroit luy procurer une servile complaisance.

Un Parti paroit-il s'elever par son merite, par son credit dans la Nation, ou par des talens superieurs, c'en est assez pour allarmer une Cour étrangère. Au lieu d'employer au bien de l'état le zele & les lumières de

ces Illuſtres Citoyens, au lieu de rendre juſtice à leur conduite, d'avoir égard à la droiture de leurs intentions, & de récompenſer leurs ſervices; on prête à leurs vertus mêmes & à leurs bonnes qualitez la forme & la couleur du vice, on n'oublie rien pour les abaiſſer, & tout paroit legitime pour ruiner leurs plus juſtes eſpèrances.

Le Miniſtère ne veut que des eſclaves, & des inſtrumens de la grandeur de ſon Maitre. Contraire en tout aux Partiſans des loix & de la liberté, il n'eſt attentif qu'à leur ſuſciter des ennemis & des rivaux: tout prêt cependant à ſe raprocher d'eux, & à les menager, s'il se formoit une autre faction qu'il pût craindre. En reglant ainſi ſes careſſes ou ſes digraces ſur les interêt de ſa Cour, il ne s'occupe qu'à ſemer la diviſion, & à aigrir la rivalité. Un tel manege accoutume inſenſiblement des Republicains à conſulter moins les ſentimens de magnanimité qui leur ſont propres, que l'accroiſſement de leur fortune. Les graces de la Cour devien-

nent

nent le prix de la ſervitude: l'amour de l'or prend la place de celuy de l'honneur & de la Patrie: le Gouvernement ſe reduit alors à de mépriſables intrigues des Diettines & de Tribunaux, dont on achéte cherement le ſuccés; & l'état n'eſt plus qu'une Anarchie totale, ou l'on ne connôit que l'art de faire un trafic honteux de ſa liberté. On s'avilit pour s'enrichir: peu ſerupuleux ſur les moyens, on les croit tous legitimes lorsqu'ils ſont fructueux: & on dit hautement aprés Veſpaſien *Bonus odor lucri ex re qualibet.* Le bien général n'eſt plus qu'une chimere à laqu'elle perſonne ne penſe ſerieuſement & l'interêt particulier eſt la ſeule divinité à qui on ſacrifie. Jaloux de l'agrandiſſement d'autruy, on ne trouve convenable que ſa propre élevation: dans la ſocieté, nul autre lien que l'interêt: tout n'eſt qu'artifice & diſſimulation. Un faſte imprudent & deplacé ruine une fortune mal'acquiſe. L'amitié disparoit, & on n'en conſerve que les vains dehors. Le deguiſſement & la duplicité remplacent la franchiſe & l'ai-

mable

mable candeur ; & le coeur fermé à tout ſentiment noble & élevé, on ſe perſuade réellement qu'il ſuffit d'etre riche pour avoir tout le merite poſſible, & que content de notre opulence le public n'en cherche point la ſource : *Unde habeas querit nemo ſed oportet habere.*

Ouy, Mon Prince, telle eſt la ſuite d'un miniſtère étranger dans une Republique telle que la votre. La diviſion des Familes, & l'inaction des loix eſt le ſeul but qu'il ſe propose. Ce n'eſt que le dans des-ordre qu'il peut étendre ſon autorité, & celle de ſon maitre ; & ſa politique ne ſe fonde que ſur la foibleſſe & la cupidité du Coeur humain. Il ſait que la Jalouſie & l'ambition ſont deux maladies presque incurables dans un état libre; & à la faveur de la diſtribution venale des graces, il ſe joüe habilement de ces deux paſſions pour arrêter tous les efforts de la liberté. D'un côté la des-union, qu'il a grand ſoin d'entretenir conſtamment entre les Familles, ne permet pas à vos Concitoyens de revenir de leur erreur, & d'un

autre

autre côtè en augmentant ſans ceſſe leurs beſoins par l'introduction d'une luxe ruineux, il les rend plus empreſſez à briguer les graces dont il eſt le diſpenſateur, & conſequemment plus ſoumis à l'execution de ſes deſſeins.

Voila, Mon Prince, les deux Puiſſans reſſorts de la Politique étrangère. Ne faiſons point un crime aux Polonois d'en être la dupe. Il leur eſt auſſi difficile de s'en garantir, qu'il eſt impoſſible à un corps politique de n'être composé que de vrays Philoſophes. La ſeule reſource eſt d'eloigner la cauſe de la ſeduction, ſans exiger de vos Compatriotes des vertus presque au deſſus de l'humanité. En effect, comme dit un Poëte ingenieux, il faut aprocher de bien prés de la nature divine, pour ſe mettre au deſſus des Paſſions, pour ne ſuivre en tout qu'une droite raiſon, pour reconnoitre ſes fautes, & pour avoir le courage de des-avoüer ſon imprudence & ſon aveuglement.

Diis proximus ille est,
quem ratio, non ira movet, qui
facta rependens,
Consilium punire potest.

Cet esprit de parti, de cabale, & de fausse politique est maintenant si puissant & si accredité, que la véritable sagesse tenteroit vainement de se faire entendre. J'ose même dire qu'un bon Citoyen seroit prèsentement embarassé à decider si l'entremise actuelle des Puissances voisines, (en les suposant sans vües secrettes ny pretentions onereuses aux termes exprés de leurs declarations.) n'est pas plus utile que nuisible à la Pologne.

En effect il seroit peut-être plus dangereux pour elle dans la circonstance présente d'abandonner les Grands à la fureur des Passions qui les agitent, & à leur propre animosité, que de voir, comme nous le voyons, ces Puissances apuyer un des partis, & le rendre préponderant. Une guerre purement civile, sans secours étranger de part ny d'autre, seroit bien plus violente & plus terrible:

rible. Rallumée ſans ceſſe dans toutes les Provinces par la haine & par l'interêt, l'embraſſement deviendroit général; & il eſt préſque certain que cette guerre ne finiroit que par des ruiſſeaux de ſang, des ravages affreux, & peut-être même par des excés propres à faire rougir l'humanité.

Mais en ſe declarant ouvertement pour un Parti, les Puiſſances voiſines ne peuvent manquer de luy procurer bien tôt le deſſus, come je vous le ferai voir dans la suite en examinant la poſition actuelle des differentes Couronnes de l'Europe. Tranchant alors toutes les difficultez, ſans attaquer autrement la Conſtitution de l'Etat qu'en donnant atteinte à la liberté des ſuffrages du parti contraire, la ſuperiorité de leurs forces termineroit la guerre en peu de tems. Cette guerre ſeroit même d'autant moins vive quil y auroit moins d'eſperance de ſuccés d'un côté; & que chacun ſongeroit d'avantage à ſe menager. Nous ne ſommes plus dans ce tems de fanatisme où les hommes s'égorgeoient pour des chimères. On pren-

droit conſeil de la néceſſité, la prudence l'emporteroit ſur un zele auſſi aveugle qu'inutile ; & on aimeroit mieux être géné dans le droit d'une Election libre, que d'expoſer l Etat à ſa ruine, & d'en compromettre la liberté réelle.

C'eſt ainſi que la raiſon cedant ſagement à la force & aux circonſtances, rameneroit bien tôt le calme & la tranquilité publique. S'il ne s'agiſſoit donc que de la nomination d'un Piaſte au gré de la Ruſſie & de la Pruſſe, on peut dire que dans l'occaſion préſente la conduite de ces Puiſſances quoique contraire à vos loix, épargne bien des malheurs à l'Etat. En effect ſi le Parti, qu'elles favoriſent, ne ſe permet que les précautions & les méſures néceſſaires pour l'exécution d'un plan, où la Patrie ne verroit qu'une Election moins libre qu'elle ne doit l'être; & ſi dans tout le reſte ce parti uſe d'une noble & judicieuſe moderation, les vrays Patriotes préféreroient cette contrainte à une commotion génerale de l'état, & aux malheurs qui pourroient

en

en arriver. Ils feroient les premiers à desirer la paix, & à conseiller la réunion. Dèsque ce parti se conduiroit par une vraye grandeur, & qu'il ne donneroit à une politique éclairée que ce qu'elle exige pour la sureté de ses desseins, on le verroit avec moins de peine se rendre maitre de l'Election du Roy ; & comme il ne présenteroit d'ailleurs dans toutes ses opérations que le dessein de reformer le Gouvernement, qui ne peut subsister tel qu'il est, l'envie même seroit forcée de luy accorder le solide honneur d'avoir été l'utile Legislateur, de sa Patrie.

D'un autre côté pour peu que le nouveau Roy connoisse ses veritables interêt, & qu'il porte sur le Thrône un ame digne de l'occuper, tout luy fait un devoir essentiel de se rendre comme Titus, l'amour & les delices de sa Nation. Sa Patrie est le plus beau Theâtre où il puisse developper tous ses talens, & s'acquerir un nom cher à son siécle & à la posterité. Les circonstances de son élevation luy feront une néccssité de mettre

au jour toute la beauté de ses sentimens, toute l'étendüe de ses lumiéres, & toute la verité de son amour pour sa Patrie.

Cette Patrie l'avertira sans-cesse de remplir à son égard les devoirs de Pere & de Fils, de veiller au bonheur de tous ses Concitoyens, & de consulter moins ses desirs & sa propre volonté que les loix & les voeux de l'état.

Tu Patrem, Civemque geras: tu consule Cunctis;
Nec tibi, nec tua te moveant, sed publica vota.

Elle luy fera entendre que la vraye grandeur est inseparable de la bonté; que la moderation & la générosité font naitre l'amour dans le coeur des peuples; & qu'un Roy se fait adorer, quand l'affabilité & la modestie abaissent le daix de son Thrône.

Publicus hinc ardescit amor, cum moribus æquis.
Inclinat populo regale modestia Culmen.

Ces prémiéres reflections, Mon Prince, sont communes pour tout Piaste qui pourroit être porté au thrône par la recommendation des Puissances voisines. Mais levons le voile, & osons devancer leur declaration formelle en faveur du Sujet qui les interesse.

Si la voix publique ne se méprend point au Choix que la Russie & la Prusse ont dessein de vous proposer de faire, écartons icy, tous les prejugez & les petits interêt particuliers, pour ne chercher que le bonheur de votre Patrie dans la circonstance présente. Dès que ce choix devient nécessaire par la conjoncture où se trouvent actuellement la Pologne & l'Europe, examinons sans partialité le Personnel du Candidat (*) que ces deux Puissances veulent placer sur votre Thrône.

Fils d'un Pere (**) l'homme de son siecle le plus accompli en tout genre, à qui la nature n'avoit rien refusé de

(*) M. Le Comte Poniatowski grand Pannetier de Lithuanie.

(**) M. Le Comte Poniatowski, Castellan de Cracovie.

de tout ce qu'elle peut donner, qui toute sa vie a fait le plus digne usage des dons qu'il en avoit reçûs, & qui aprés avoir vecû prés d'un siécle, a fini sa carriere chargé d'années encore moins que de gloire & d'honneurs: éleve favori d'une Mere, (†) faite pour former des hommes, dont le mérite superieur & les nobles sentimens ajoutoient encore à la splendeur de sa Naissance, & qui joignoit aux vertus distinctives de son Sexe l'élevation & la Grandeur d'ame dont le notre est capable dans un hèros; le souvenir d'un tel Pere & d'une Mere semblable suffiroit pour l'empêcher de dégenerer & la reputation dont ils ont joui, ne peut qu' aiguillonner un coeur comme le sien, & le porter à la soutenir s'il ne peut la surpasser.

Ouy, quelque belle que soit la source dont il est sorti, tout annonce en luy que loin de pouvoir être soupçonné de dementir son origine, il est fait pour luy donner le dernier

Lustre

† M La Castellane de Cracovie née Princesse *Czartoryska*.

Lustre où elle peut prétendre ; & la Pologne le verra justifier avec éclat cette pensée du Prince des Poëtes Lyriques : qu' un Aigle généreux n'engendre point une foible Colombe.

Fortes creantur fortibus & bonis
- - - Nec imbellem feroces
Progenerant Aquilæ columbam.

Né luy même avec toutes les graces exterieures qui ne font rien perdre à l'air de dignité que demandent les prémiéres places, doüé des plus belles qualitez du coeur, & des plus rares talens de l'esprit, perfectionné d'ailleurs par les leçons, & soutenu par l'exemple de deux Grands Princes (*) ses Oncles, dont l'un est le Lycurgue de la Pologne, & l'autre l'Aristide & le Cimon de sa Patrie, comment pourroit-il s'écarter du sentier de la belle gloire en perdant sur le Thrône, où il est appellé, le fruit des

(*) M. Le Prince Czartoryski Grand Chancelier de Lithuanie & M. Le Prince Czartoryski Palatin de Russie.

des préventions flatteufes qu'il a fait naitre? Voudrat-il faire dire de luy ce qu'on difoit autre fois d'un Empereur Romain: *dignus imperare fi nunquam imperaffet*; & tromper ainfi tous les foins de la nature, les vües de la Providence, & l'interêt que deux puiffantes Cours prennent à fon élevation.

Non, Mon Prince, il eft plus jufte & plus confequent de croire que le Concours de tant d'avantages ne fervira qu'à mettre dans le plus grand jour la paffion heroïque qu'il a d'y repondre. Vous le verrez orner la Couronne qu'il doit porter, & montrer qu'une vertueuse & mâle èducation ne peut que perfectionner un heureux naturel.

Natura fed vim promovet incitam; rectique cultus pectora roborant.

Le renouvellement présque entier dans l'ordre Politique, civil, & Militaire d'une Nation libre & Puiffante, l'autorité des loix conciliée avec l'integrité legitime de la liberté, & le Gouvernement affranchi & indepen-

dant

dant des l'influence des Cours étrangéres deviendront l'ouvrage fortuné de sa prudence, de ses soins, & de son courage. Les talens renaitront à ses ordres & par ses bienfaits; & son Coeur partisan de la veritable gloire fera son bonheur de celuy de la Patrie. Il goutera cette satisfaction pure & delicate, que les autres Roys ne peuvent sentir, de pouvoir obliger ses Concitoyens à se feliciter de luy avoir donné la Couronne, & de les forcer par la justice, l'utilité & la douceur de son regne à des-avoüer tout ce qui pourra se faire pour l'eloigner du Thrône.

Apres cette longue digression, Mon Prince, où m'a entrainé l'examen de l'inconstance des regles pour l'élection de vos Roys, continuons à suivre la Marche des Cours rivales à celle de Stanislas & d'Auguste III. J'ay eû l'honneur de vous dire que ce ne fût que le 4 de Septembre que le Marquis de Monty Ambassadeur de France proposa Stanislas à la Republique de la part de son Maitre. Jusqu'à ce moment elle avoit parû ne faire

qu'un

qu'un Corps qui s'étoit unanimement determiné à èlire un Piaste, & à exclure tout Etranger. Comme ce n'étoit pas l'intention de l'Autriche ny de la Russie; & que ces deux Cours destinoient le thrône à Auguste, une armée Russe entra en Lithuanie dans les derniers jours du mois d'Aoust. A cette nouvelle la scission commença. On se retire à Prague, on se recrie contre l'élection projettée, on invoque les loix contre l'oppression de la liberté. Pour être plus en sureté qu'à Prague, on va au devant de cette armée qui venoit proteger la liberté des suffrages; & lors qu'elle est sur le bords de la Vistule. on dresse sous la sauve garde des bataillons Russes une *Szopa*, & l'on procede à l'élection d'un autre Roy. Les Russes conduisent ensuite à Varsovie les èlecteurs d'Auguste; & tout s'y passe au gré des Cours de Vienne & de Petersbourg. Vous vous imaginez bien qu'il parût alors de beaux manifestes de part & d'autre. Chaque parti se regarda comme la Republique. On se qualifia d'assemblée des vrays Citoyens,

d'amis

d'amis de la Patrie, de deffenseurs de la libertè opprimée; & on donna reciproquement à la faction opposée les titres contraires. C'est le droit du Jeu, le langage ordinaire, & la Comedie que vous verrez joüer toujours en pareille occasion.

Dans le plan concerté entre l'Autriche et la Russie, on étoit sans doute convenu que cette dernière agiroit hostilèment en Pologne, tandis que l'autre feroit tête à la France; mais que cependant elle tiendroit un Corps d'armée en Silesie prêt à marcher au secours de son alliée en cas de besoin En consequence la Cour de Russie se fait inviter par les partisans de Saxe à garantir l'éxecution du traité de Varsovie de 1716 fait sous la médiation de L'Empereur Pierre I, & de ne pas permettre que Stanislas proscrit par ce traité, & banni de sa Patrie, y revint pour monter sur le thrône. Sur ce pretexte l'Imperatrice Anne écrivit au Primat Potocki peu de tems avant l'ouverture de la Diette d'élection, & l'avertit de ne pas favoriser celle de Stanislas,

nislas; en luy declarant qu'elle étoit resolüe de l'empêcher par toute sorte de moyens,

Ces menaces n'intimidèrent point le Primat. Connoissant les resources de la France, qui depuis 20 ans joüissoit d'une paix générale, & sachant l'interêt qu'elle devoit prendre au couronnement du beaupere de son Roy, il crût triompher des efforts de la Russie avec le sécours de cette couronne, & les propres forces du Parti puissant qu'il avoit menagé à Stanislas. Mais d'un côté il prit mal ses mésures pour prévenir une scission, comme je vous l'ay fait remarquer cydessus, & d'un autre coté il avoit affaire au Cardinal de Fleury, qui ne favorisoit peut être qu'à regret l'élevation de Stanislas, D'ailleurs Ministre pacifique & bon oeconome des finances, ilétoit incapable de former une grande entreprise, & encore plus de la soutenir avec éclat. Au lieu d'exposer comme il fît une poignée de François à la discretion des Russes prés de Dantzik, l'honneur de son maître devoit luy faire surmon-

monter tous les obſtacles, & luy faſoit un devoir d'envoyer dans la Baltique une flotte en ètat de donner la loy, & des troupes de debarquèment capables d'aſſurer le ſuccés du Zele que les Polonois faiſoient paroitre pour le beau-Pere de ſon Roy. C'étoit une de ces occaſions où le grand homme met tout en uſage pour réuſſir quand il s'eſt une fois engagé, ouqu'il abandonne ſon projet avant de l'entreprendre, quand il voit de l'im, poſſibilité à l'exécuter.

Pour peu, Mon Prince, que vous faſſiez attention au detail que je vous ay fait de tous les interregnes depuis la mort de Sigismond Auguſte jusqu' à la Diette de 1736 qui pacifia tous les troubles de votre Patrie, & aſſura à Auguſte III la poſſeſſion paiſible du thrône de Pologne, vous apercevrez aiſément combien les Cours étrangères ont changé de ſyſtême par raport à l'Election de vos Roys.

En effect Jusqu'à celle d'Auguſte III. elles n'avoient employé que les negotiations dans l'interieur de votre Patrie en faveur des Concurrens qui leur

leur étoient agréables. Quoique divisez entre vous par les differentes factions que pouvoient former les Ministres étrangers, vous avez jusqu'en 1733 arrangé seuls vos Diettes de Convocation & d'Election ; & les troupes étrangères n'étoient jamais entrées en Pologne que pour soutenir leur Candidat deja élû par le petit nombre. A l'election d'Auguste les Choses changent de face. Le Général Lasci entre en Lithuanie avec un Corps considerable de troupes Russes le 29. Août, 4. jours aprés le commencement de la Diette d'élection pour empecher celle de Stanislas. La nouvelle en vint au Champ Electoral le 4. 7bre, le jour même que l'Ambassadeur de France proposa le Candidat que desiroit cette couronne, & le lendemain de l'élection du Mareschal de la Diette. Cette nouvelle occasionna le manifeste & la confédération dont je vous ay parlé. Le Roy Stanislas fût cependant elû le 12, mais la marche de l'avant-garde des Russes ne luy donna pas le tems

de

de se faire couronner, & il partit dès le 22 pour Dantzik.

Dans cette occasion, Mon Prince, vous voyez que la Russie prévient l'élection du Candidat qui luy est contraire. C'est une nouveauté bien digne d'étre remarquée, & qui pouvoit en faire craindre quelqu'autre dans la suite. Votre République devoit donc alors s'apercevoir que la vacance de son thrône entroit dès ce moment dans l'activité du tourbillon de la Politique générale: que desormais les Puissances du Nord & du Mydi agiroient en consequence de leurs interêts; & que la Pologne n'auroit d'autres Concurrens pour sa couronne que ceux que ces Puissances voudroient soutenir. Or l'histoire devoit luy aprendre que depuis Charles V. contemporain de votre Roy Sigismond I. Jusqu' à l'*Empereur* Charles VI. qui regnoit alors, & dont les interêts étoient joints à ceux de la Russie, il y avoit toujours eû en Europe deux partis préponderans & opposés, toujours attentifs à prévaloir l'un sur l'autre, ou du moins à

tenir la balance égale ; & que constans dans leur rivalité, ils n'avoient admis que quelques vicissitudes dans les alliances relativément aux circonstances successives qui pouvoient les faire changer à cet égard.

Après la decouverte de ces deux grandes Confedérations, Il étoit plus que vraysemblable que les interregnes de votre Patrie fixeroient serieusement leur attention ; & que jalouses l'une de l'autre suivant les desseins qu'elles pourroient se préter mutuellement, elles se disputeroient l'influence sur le Choix de vos Roys. La Republique devoit s'attendre, que si le Midy de l'Europe proposoit un Candidat, le Nord ne manqueroit pas d'en vouloir couronner un autre. Ce qui se passoit à l'Election d'Auguste III, en étoit un exemple bien frappant, & qui pouvoit annoncer ce qui devoit arriver à l'election suivante. La guerre de 1756 a changé les interêt & la Confedération des Puissances rivales; mais il s'en est formé une autre qui la remplace, & qui met la Pologne dans le même embarras.

Lorsque ce grand changement eſt arrivé, votre Republique devoit combiner ce que produiroit cette nouvelle rivalité par raport à elle. On n'auroit pas eû de peine à deviner qu' à l'ouverture d'un interregne tout ſe termineroit ou par la voye des negotiations, ou par la force des armes; & que la poſition éventuelle des Puiſſances confederées decideroit de l'un ou de l autre moyen. Dans l'un & dans l'autre cas on pouvoit prévoir les préliminaires de leur conduite, & s'attendre à des declarations ſolemnelles & uniformes pour la conſervation de vos droits, privileges, poſſeſſions, & libertez; & qu'enfin ce Ceremonial exterieur & uſité ſeroit ſuivi de demarches réelles & deciſives en conſequence du projet formé en particulier par le conſeil des Cours differentes.

Cela posé & prévû, votre Republique devoit donc penſer ou à ſe rendre independante de la politiquedes Couronnes voiſines ou éloignées dans la diſpoſition de ſon thrône, ou à former une alliance ſolide avec

une des deux grandes confedérations qui luy auroit paru la plus capable & la plus disposée à deffendre sa liberté dans l'élection de ses Roys.

Voila le vray des choses, Mon Prince, & ce qui auroit dû occuper essentiellément votre Patrie aprés l'election d'Auguste III. & pendant le Cours de son Regne. Elle auroit dû au moins y penser profondément à la mort de l'Imperatrice Elisabeth, lorsque le changement d'interêt, & les suites d'un interregne, qui ne pouvoit pas être fort eloigné, l'avertissoit sensiblement de prendre les précautions nécessaires & convenables à ses interêts. Dans l'examen bien aprofondi de l'état civil & militaire des Puissances, & dans de sages spéculations pour l'avenir, elle auroit trouvé le parti qu'une saine politique luy indiquoit. Il auroit fallu alors se determiner à le suivre unanimement avec courage & avec fermeté, & écarter toutes les miséres de la division & de la jalousie. Quelque systême qu'elle eût embrassé alors, elle auroit été sûre d'être puissam-

ment apuyée par une des alliances préponderantes ; & ſon gouvernement ſolidement établi, ſes forces bien réunies & ſoutenües, elle auroit pû parvenir à ſe procurer un état ferme & reſpectable, qui luy donneroit aujourdhuy une toute autre conſideration, & des reſources bien plus certaines & menagées de loin.

Ce plan de vigueur & de deciſion étoit peut-être le ſeul qui pût couper Cours à tous les maux de votre Patrie, & luy rendre toute l'ancienne ſplendeur de ſa liberté. Mais ce plan demande des précautions priſes à tems, des méſures concertées à loiſir, & une reſolution que rien ne peut ébranler, & qui pleine de confiance ſur des arrangemens bien combinez, ſe repoſe du ſuccés ſur le courage de vrays Citoyens animez & conduits par l'amour de la Patrie. Loin d'avoir vû alors les choſes comme elles étoient, & d'avoir pris les précautions, & les mèſures néceſſaires, on eſt reſté pour ainſi dire dans l'inaction depuis la mort du Roy. Tout s'eſt reduit à beaucoup de mouvemens

vemens & d'intrigues pour les Diettines. Ce travail étoit sans doute indispensable, & il ne peut qu'étre très avantageux de mettre la loy de son côté: mais si on pouvoit se promettre la pluralité, on pouvoit égalèment craindre de ne la pas obtenir. En parvenant même à se la procurer, on n'ignoroit pas que l'avantage de la loy n'est point decisif, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une force capable de la faire respecter. La combinaison des moyens de vigueur en cas de besoin, n'exigoit pas moins l'attention des Partisans de la liberté des suffrages, que le detail des opèrations pour les Diettines. Le mal est peut-être que l'on n'a point assez pesé les procedez des Puissances du Nord, & qu'on les a moins regardez comme un interêt d'état, & un parti bien pris de leur part, que comme des temoignages d'une bienveillance particulière qui devoit s'arrêter à de bons offices exterieurs.

Le Parti contraire s'avoit depuis longtems à quoy s'en tenir; & cette certitude a reglé toute sa conduite

sans

ſans aucune variation. Il eſt prêt d'entrer en action, & de dire *Jacta eſt alea*. Celuy de la liberté des ſuffrages & de l'exacte manutention des loix n'a donc que deux choſes eſſentielles à examiner, 1. L'interét de cette liberté dans l'élection d'un Roy: 2. celuy du fonds de l'etat, c'eſt à dire, l'inviolabilité de la conſtitution de la Republique, & l'integrité de ſes domaines. L'un & l'autre Objet peut luy mettre très legitimément les armes à la main. Le premier laiſſe la choſe plus arbitraire, & la remet à decider au plus ou moins d'ambition. Il ne commande point imperieuſement d'avoir recours aux armes. La Prudence peut ſe faire entendre de part et d'autre; & péſant de ſang froid le *pour* & le *contre*, elle peut determiner les esprits à une conciliation honnête & bien à deſirer. Mais s'il s'agit de l'interêt de tout l'état, c'eſt une néceſſité abſolüe de ſe ſacrifier pour la Patrie. Il faut vaincre ou perir ſans balancer, & la ſageſſe n'a d'autre fonction à remplir

que de conduire le courage & la valeur.

Il eſt de la dernière conſequence, Mon Prince, de bien faire la diſtinction de ces deux objets, & de voir ce qu'exige le vray zele que tout bon Citoyon doit avoir pour ſa Patrie en danger, & ce qu'on peut accorder à la delicateſſe d'une liberté dont la Contrainte ne peut bleſſer que l'amour propre & l'ambition des particuliers, ſans nuire à l'état. Aprés avoir ainſi caracteriſé ſans aucune equivoque la difference de l'un & de l'autre, je ne crains point d'entrer dans le detail des Raiſons qui peuvent conduire à la pacification.

En conſultant une ſaine prudence par raport à la contrainte de la liberté des ſuffrages, & de ce qui peut être contraire aux loix dans ce qui arrive aujourd'huy, il me ſemble que votre Patrie pourroit vous dire ce que Enée au fort de ſes disgraces, diſoit autrefois à ſes compagnons: *Je n'ay beſoin que de votre patience, & de votre modèration: reſervez toutes vos forces & tout votre Courage pour*

me défendre. Si l'on entreprend de m'attaquer, je vous appelleray moy même; & je consens que vous perissiez tous avec moy, si votre amour & votre valeur ne peuvent m'empécher de succomber.

ô Passi graviora, dabit Deus his quoque finem:
Durate, & vosmet rebus servate secundis.

En effect tout consiste, Mon Prince, à examiner ce qu'exige dans la circonstance présente une sagesse exempte de passion. Sans cette sagesse, le Courage est inutile, & souvent même dangereux. *Vis consilii expers mole ruit suâ.* Elle se trouve à côté de l'esperance au fonds de la Boëte de Pandore: & ces deux biens encouragez l' un par l'autre triomphent tôt ou tard des Jeux de la fortune & du malheur des tems. Sans se faire illusion sur l'état où l'on est, consultons donc cette droite raison, voyons si elle ne nous présente d'autre remede à nos maux que les derniéres extremitez.

A envisager les choses telles qu'elles se montrent exterieurément, je

vois que deux Puiſſances voiſines vous recomandent un Piaſte pour la future Election ; & qu'elles paroiſſent deſirer vivément de n'etre pas refusées dans le Choix qu'elles propoſent. En cas de peu de complaiſance de votre part, je m'aperçois que ces Puiſſances pourroient bien ſe faire raison par la force des armes. Toutes leurs précautious ſemblent priſes à cet égard; & même, par une nouveauté ſingulière, votre Diette de Convocation ne doit ſe tenir que ſous leurs auſpices. D'un autre côté en liſant leurs declarations, j'y vois les proteſtations les plus authentiques de ne donner aucune atteinte à la Conſtitution de votre état, ny à l'integrité de vos poſſeſſions. J'y ſuppçonnerois peut-être quelque myſtère par raport à cet dernier Objet, ſi une de ces Puiſſances ne declaroit pas vouloir s'en tenir ſcrupuleuſement, & ſincerèment à un traité de paix deſinitif qu'elle rapelle, & qui determine éxactement les limites des deux états. Il n'eſtdonc queſtion dans tout ce-cy que de l'élection du ſucceſſeur

d'Augu-

d'Auguſte III. cette Election paroit à la verité forcée à une grande partie de vos Concitoyens, dont le Suffrage doit être entierément libre ſuivant vos loix les plus préciſes, & les plus ſolemnelles.

Mais ces loix ſi ſacrées & confirmèes tant de fois, graces à l'abus que vous avez toujours fait de votre liberté, ne me paroiſſent avoir d'autorité que dans le recüeil de vos conſtitutions. Je les vois violées dans chaque interregne. Le foible les invoque, le plus fort laiſſe crier à l'oppreſſion, ou s'authoriſe des exemples ſemblables qu'il trouve par tout dans l'hiſtoire; & il ne reconnôit le pouvoir de ces loix que dans une Diette de pacification, lorsqu'il eſt venu à bout de ſes deſſeins.

En effect fut-ce volontairement que les Zborowſki, qui avoient le Primat, tous les Evêques, & la plus grande partie des Seigneurs de leur côté avec une armée nationale de prés de 20000 hommes, & les troupes auxiliaires de l'Archiduc Maximilien, reconcurent Sigismond III. pour

Roy ?

Roy? Le Primat Prażmowſki, le grand Général Sobieſki, tous les Senateurs & les grands de votre Patrie, ſe ſoumirent-ils de bon coeur à la proclamation de Wisniowiecki par la Nobleſſe?

Les Puiſſantes factions de Neubourg & de Lorraine, & toute la Lithuanie devouée à la Reine Eleonore, cederent-ils bien volontiers à l'artifice heureux qui mît Sobieſki ſur le thrône? Peut-on dire que le fier Primat Radzieiowſki, ſoutenu présque de tous les Palatinats, ait renoncé librement à la proclamation qu'il avoit faite du Prince de Cônty à la tête de prés 80000 Gentils hommes, pour récevoir un Roy de la main de Przebendowſki Caſtellan de Culm, & proclamé par l'Evêque de Cujavie? Enfin votre Patrie fût elle bien libre, & ſes loix bien reſpectées, quand 4000 Ruſſes l'obligèrent à abandonner l'élection qu'elle avoit faite du Roy Stanislas, & à donner la préference à Auguſte III qu'ils avoient fait élire? Dans toutes ces circonſtances la Republique n'a certainement pas joüi

de ſa

de ſa liberté; & le parti le plus conſiderable a été forcé de prendre la loy du petit nombre, lorsqu'il a eû la force en main.

Mais cette contrainte inévitable dans un ſyſtême de liberté telle que la votre, n'a porté préjudice qu'à la volonté de ceux qui auroient deſiré être les maitres des élections. L'état n'en a point ſouffert dans ſa conſtitution, la nature de ſon gouvernement n'a point changé, & une Diette de Pacification, en mettant fin aux querelles particulières, a toujours remis les choſes dans le Cours ordinaire. Pourquoy donc voudroit-on être plus libre aujourd'huy qu'on ne l'a été pendant prés de 200 ans. Eſt-on dans une ſituation plus avantageuſe? a-t-on plus de reſources pour juſtifier cette prétention? elle paroit d'autant moins fondée que toutes les grandes maiſons, s'étant trouvées en differens tems dans des partis contraires, ont eû tantôt la ſuperiorité, & tantôt ont été obligées de ceder; & par conſequent ont ou violé les loix de la liberté, ou les ont vû violer à leur egard. D'ail-

leurs

leurs loin d'avoir pensé à fixer l'autorité de ces loix, & d'avoir pris des mésures pour prévénir de pareilles sciſſions, on s'eſt peut-être preté à favoriſer l'Anarchie, & à fomenter l'animoſité & la des-union des familles.

S'il ne s'agit donc uniquement icy que de la nomination d'un Roy, & que la Patrie ſoit en ſureté d'alleurs, ne pourroit-on point ſe reſoudre à n'avoir pas plus de delicateſſe que ſes ancêtres, & qu'un grand nombre de Seigneurs qui vivent aujourd'huy n'en ont eû à l'élection d'Auguſte III. lorsque le malheur des tems les a forcez de plier ſous la néceſſité qui ſoumet les Souverains les plus puiſſans. Pourquoy s'imaginer dans une occaſion auſſi critique, que tout eſt perdû, ſi une partie des Citoyens, quelque conſiderable que l'on veüille la ſuppoſer, n'aura pas donné librément ſon ſuffrage pour l'élection d'un Piaſte. Un pareil des-avantage, qui peut même s'adoucir par la voye d'une conciliation sage & décente, peut-il balancer les des-ordres que peuvent cauſer des

armées ètrangères prêtes à fondre sur la Pologne. En les y attirant, n'est-il pas à craindre encore de donner des vües plus dangereuses à l'ambition de ces Puissances que l'on aura bravées sans succés, & qui se trouveront en ètat d'agir en maîtres & en vainqueurs.

Quand l'opposition seroit encore plus legitime, le parti mécontent est-il en état de soutenir la guerre? Il a sans doute le courage & la valeur; mais son plan est-il bien dressé; tous ses Chefs sont-ils unis & liez de façon à ne rien craindre de l'inconstance? à-t-il une caisse militaire bien fournie: un nombre de troupes suffisant, des magazins bien aprovisionnez de munitions & d'armes pour les expeditions militaires, de provisions de bouche pour la subsistance des troupes & de fourages nécessaires pour la Cavalerie? Ses armées sont-elles assez disciplinées, exercées & aguerries pour faire tête à celles d'un Roy qui pendant près de 7 ans a resisté seul en heros, & avec avantage aux forces combinées de la France & de Cercles de l'Em-

l'Empire, & à celles de l'Autriche, de la Russie & de la Suede; & qui couvert de gloire a fini la guerre, sans faire la moindre cession. Si l'avant-garde de l'armée de Russie a pû dissiper à Varsovie le puissant parti de Stanislas, & obliger ce Prince à n'y rester que 13 Jours & à se retirer à Dantzick avec le Primat, & les Principaux Seigneurs qui luy étoient attachez, comment peut-on esperer que l'armée de L'Imperatrice de cette nation, secondée ou même précedée peut-être par celle de Prusse ne soit pas en état de soutenir un Parti trés fort par luy même, pour lequel ces deux couronnes se déclarent si hautement; & qui d'ailleurs n'a rien oublié de tout ce qu'une prudence ferme & circonspecte rendoit nécessaire dans une conjoncture aussi delicate.

Si ce n'étoit qu'une affaire de bienveillance & de faveur, on pourroit se flatter que les choses n'iroient pas si loin; & que les deux Puissances en resteroient aux bons offices & à quelques secours peu décisifs. Mais ce seroit vouloir s'aveugler soy même de

ne pas ſentir que les Cours de Petersbourg & de Berlin s'en font un point eſſentiel de politique. Pour s'en convaincre il ſuffit de conſiderer d'une part avec un peu de reflection, ce qui s'eſt paſſé entre la Saxe & la Pruſſe depuis la mort de Charles VI dernier Empereur de la Maiſon d'Autriche; & ſe rapeller d'un autre côté la ſuite des affaires, ſoit en Courlande, ſoit en Pologne depuis la Mort de L'Imperatrice Eliſabeth, & celle de L'Empereur Pierre III. On reconnoitra facilement un concert bien decidé entre les deux Cours alliées pour ne pas favoriſer l'élevation de la Maiſon de Saxe. Toutes leurs demarches publiques & particuliéres annoncent clairement un plan formé d'ôter aux Puiſſances du Midy de L'Europe toute influence ſur la Pologne. Il eſt impoſſible de ſe méprendre à l'Objet qu'elles ſe propoſent, & de n'y pas voir une reſolution determinée. Le Projet de ces Cours n'échappe certainement pas aux Couronnes amies & alliées de la maiſon de Saxe; & conſequemment

on doit croire qu'elles verroient avec plaiſir triompher le parti de la liberté, & échoüer les eſperances de la Ruſſie. Des raiſons d'état ſe réuniſſent icy à des conſiderations particulières pour leur faire ſouhaiter le renverſement d'un Syſtême dont elles prèvoient les ſuites. Mais comme ces ſuites ſont èloignées & même incertaines, tout m'engage à croire, que le ſeul motif de faire un Roy de Pologne à leur convenance, n'eſt pas capable de les tenter de recommencer une guerre ſerieuſe, & qui pourroit aiſèment devenir générale. Trop de circonſtances paroiſſent concourir à les empêcher de faire aujour d'huy les mêmes efforts que fit la France en 1733 pour placer le Roy Stanislas ſur le thrône.

L'éloignement de la Pologne par raport à elles, le peu de connoiſſance des lieux, & de la langue du Pays, la difficulté d'y faire paſſer des troupes, & de pourvoir à la ſubſiſtance d'une armée dans un Royaume où l'on ne trouve aucun magazin, & ſur tout l'avantage que la proximité

de

de ses états donne à la Russie, soit pour commencer, soit pour continuer la guerre en Pologne; ces considerations seules seroient suffisantes pour faire abandonner aux puissances du Midy le dessein d'employer la force des armes contre le Candidat que la Russie desire. D'ailleurs les branches d'une pareille entreprise, l'incertitude du succés, le peu d'utilité réelle que la Pologne peut leur faire envisager dans l'état actuel où elle est, le defaut de concert dans la Nation, l'inconstance des Chefs du parti que l'on voudroit soutenir, & enfin le cri des Peuples justement allarmez à la nouvelle d'une guerre, dangereuse entreprise pour un pareil sujet, & plusieurs autres raisons que je vois clairement dans la position politique de l'Europe, tout me porte à decider hardiment que les Puissances du Midy n'en viendront point à une rupture ouverte avec celles du Nord, uniquement pour les empêcher de disposer du thrône de Pologne en faveur d'un Piaste soutenu par un Puissant parti de ses compatriotes.

Vous ne pouvez pas compter d'avantage ſur les Couronnes d'Orient. Rien n'autoriſe ſolidement à croire que les Turcs & les Tartares veüillent ſe mêler de la querelle au point de declarer la guerre à la Ruſſie. La France, qui ſeroit le plus à portée de les ébranler, ou ne le tentera pas ſerieuſement, ou court vrayſemblablement risque de n'y pas réuſſir. Elle n'étoit pas moins accreditée à la Cour de Conſtantinople en 1733 qu'elle peut l'être à préſent. L'interêt qu'elle avoit de faire une puiſſante diverſion en Ruſſie, étoit bien plus preſſant que celuy qu'elle peut prendre aujourd'huy aux affaires de Pologne Toute la Republique réunie, à l'exception de 5. ou 6. Partiſans de la Maiſon de Saxe qui ne pouvoient en aucune façon répreſenter l'état, apuyoit les inſtances de la France auprés de la Porte Ottomane. Cependant cette Puiſſance Orientale ne ſe mît point en mouvement; & elle laiſſa les Polonois s'arranger ſur le choix de leur Roy comme ils le jugeroint à propos. Si donc on fait voir à la Cour

de Conſtantinople qu'il ne s'agit icy que de ce ſeul & même Objet, & que la Ruſſie, la Pruſſe, & le puiſſant parti qu'elles favoriſent en Pologne, oppoſent moyens à moyens & intrigue à intrigue, pour la determiner à reſter tranquille, quel motif particulier pourroit la porter à tenir une conduite differente dans une poſition toute ſemblable.

Mais s'il eſt certain que les Puiſſances du Midy de l'Europe n'entréront point en guerre pour l'interêt du parti oppoſé à la Ruſſie; & que d'un autre côté il n'y ait pas d'apparence qu'elles puiſſent engager la Porte Ottomane à faire une diverſion favorable, nous pouvons au moins eſperer, me direz vous, une negotiation de leur part avec une des Puiſſances voiſines, dont les ſuites feroient changer de face aux affaires; ou enfin des ſecours particuliers & ſuffiſans pour ſoutenir long tems le parti de la liberté, & luy procurer peut être la ſuperiorité.

Je conviens en prémier lieu qu'une negotiation ſerieuſe avec une certaine

ne Puiſſance pourroit faire pancher la balance contre la Ruſſie, & changer le Syſtême que je vois établi. Mais cette negotiation démande un changement présque total dans les Confederations génerales: les avantages & les ſuretez, que l'on pourroit offrir à la Puiſſance en queſtion pour l'engager dans des interêts contraires, pourroient bien ne luy paroitre que momentanez, & préſentez par le beſoin, & conſequemment meriter peu ſa confiance. On peut donc raiſonnablement douter que cette negotiation réuſſiſſe, & que les puiſſances du Midy faſſent des ſacrifices aſſez forts pour determiner celle du Nord.

Jl ne reſte donc que la reſource des ſecours d'argent, & de quelques troupes qui pourroient paſſer ſecrettement en Pologne. Mais des moyens auſſi vagues & auſſi incertains ſont-ils capables de renverſer le plan de deux grandes Puiſſances voiſines à portée de tomber avec toutes leurs forces ſur la confederation de la liberté. Je veux même donner aux confederez le courage le plus determiné &

le plus

le plus opiniatre: dés que la Nation n'est pas réunie, & qu'ils ont à combattre en même tems & leurs propres Concitoyens, & les forces de la Russie, la fin de cette guerre civile & étrangère ne me présente que la devastation de votre malheureuse Patrie, la destruction des Principales Maisons, la perte des meilleurs Citoyens; & pour comble de maux un gouvernement qui, fondé par la force des armes, pourroit devenir arbitraire sans aucune esperance de retour pour la liberté.

Mais supposons pour un moment que les Puissances du Nord n'ayent qu'une estime particuliére & une affection de préference pour le parti qui paroit vouloir prédominer, sans se faire une affaire d'état d'assurer son triomphe. Dés que je le vois aidé des bons offices de la Russie & de la Prusse, l'avantage pourroit encore être de son côté. Le grand nombre des Deffenseurs de la liberté des suffrages, loin de donner de la confiance, doit peut-être produire le contraire. Ce n'est point sur une armée

composée du contingent des cercles de l'Empire que l'on compte le plus dans le cours d'une Campagne. La multitude de Chefs dans un parti, & la diversité des interêts qui les font agir, au lieu d'être avantageuse, n'est le plus souvent bonne qu' à mettre le trouble & l'indiscretion dans les conseils, l'incertitude dans les mésures, & la lenteur dans l'execution. Ce Parti, formé de tant de têtes, n'a jamais cet *ensemble* heureux qui méne au succés. Chacun veut faire prévaloir son avis, & agir en consequence. On ne prend aucun arrangement avec confiance , & les serments les plus forts ne rassurent point assez contre l'inconstance, la seduction, & l'appas de l'interêt. Unis ensemble, on se craint respectivement; & on est presque plus occupé à s'observer , & à se pénétrer les uns les autres, qu' à concerter de bonne foy l'exécution d'un projet murément reflechi & medité; de sorte qu'il arrive presque toujours que ceux qui ont les intentions les plus droites, & qui se sacrifient avec le plus de franchise

pour

pour la cauſe commune & le bien public, ſont les victimes de leur courage & de leur zele, & les dupes de leur excés de candeur.

Des reflections auſſi judicieuſes que ſolides, Mon Prince, doivent vous faire ſentir que ce n'eſt point icy le moment de ſe livrer à un beau deſespoir, ny de prendre pour deviſe le *Dulce & decorum eſt pro Patriâ mori.* Le ſang de vos Citoyens ne couleroit que pour l'ambition, ſans l'aveu n'y l'utilité de la Patrie. Eh! pourquoy mettre le fond de l'état au hazard, & ſe determiner ainſi à vaincre ou à s'enſevelir ſous les ruines de la Republique, pour deffendre une loy qui paroit aſſez arbitraire; & qui n'a jamais été reſpectée & invoquée que par ceux qui ne pouvoient la violer. Quand on attaquera la conſtitution de votre Gouvernement; lorsque l'on voudra entreprendre de détruire vos loix fondamentales, & donner atteinte à cette liberté précieuſe qui vous diſtingue depuis ſi long tems de tous les peuples de l'Europe; c'eſt alors qu'il ne faudra plus calculer les

forces

forces de l'ennemi ny les votres. Chaque Citoyen doit être un Curtius prêt à sauter tout armé dans le gouffre pour sauver la Patrie. C'est à elle à qui vous devez tout votre sang. C'est un bien qui luy appartient, & qu'elle a droit de sacrifier pour sa defense. Le repandre alors sans réserve, ce n'est que le devoir d'un vray Republicain à qui le prix de la liberté rend odieux tout autre joug que celuy des loix & de la divinité.

Tout étranger que je suis, Mon Prince, & né sous une Monarchie, vous me verriez sonner le prémier le Tocsin, & crier par tout: Aux armes Citoyens: ce n'est plus l'instant de raisonner, il faut combattre. Marchez fierement à l'ennemi sous les drapeaux de l'honneur & de l'independance: n'ecoutez que votre courage, la gloire, & la Republique en danger. Quittez vos Maisons & vos Familles. Attaquez vos Tyrans comme les Spartiates firent les Messeniens, sans autre précaution que d'écrire votre nom sur votre bras, pour être recónnus dans la foule des Morts, & enfévelis par

vos Enfans, si l'aveugle fortune ose trahir votre valeur. Le tombeau de la liberté est le seul qui soit digne d'un vray Polonois.

Je tiens, je l'avoüe, un langage bien different aujourd'huy. C'est cependant le même Zele qui me dicte l'un & l'autre. Votre Patrie est bien èloignée de l'extremité que je viens de decrire. Espèrez tout alors de la générosité de vos Citoyens, & des Puissances du Midy & de l'Orient de l'Europe. Comptez sur l'efficacité de leurs sécours. Leur interêt vous en est un sur garant. Mais je ne vois actuellement que beaucoup d'agitation pour le choix d'un Roy & pour la forme de son élection. Cette élection & les formalitez, qui doivent l'accompagner, ont été tant de fois violées sans préjudice pour la Republique, que leur consideration n'est pas de nature à devoir vous porter aux derniers excés. On peut s'arranger & composer à l'amiable sur ce Sujet. Il me semble même que je ne suis pas le seul à penser ainsi, & que tout le monde en seroit d'accord, si la

raiſon pouvoit ſeule ſe faire entendre. Il faut donc esperer, que lorsque les paſſions feront moins de bruit, il ſurviendra quelque incident heureux qui raprochera les Eſprits; & qui les rapellera à des vües bien deſiderables de paix & de conciliation.

Voicy encore une reflection dont j'ay heſité long tems à vous faire part; mais qui s'eſt présentée à moy dés le commencement, & que tout ce que j'ay vû depuis n'a fait que fortifier. Rien ne me paroit plus à craindre dans tout cecy qu'un Parti violent contre les troupes étrangéres qui ſont en Pologne. Elles ſont en trop petit nombre pour pouvoir allarmer l'état, & faire dire qu'on a voulu forcer la Nation. Si on uſe de violence à leur égard, les Puiſſances qui les y ont envoyées de concert, ne manqueront pas de la regarder comme un affront qui les authoriſe à en tirer vengeance. Faites, je vous prie attention que jusqu'à préſent leur Politique a affecté de garder ſoigneuſement tous les dehors qui ne nuiſoient point à leur interêt. A la

faveur d'une prétenduë nécessité de pourvoir à la sureté de quelques magazins, qui sont restez en Pologne aprés la fin de la guerre, & à celle de leurs Ministres & de leurs Ambassadeurs à Varsovie dans des tems aussi tumultueux que ceux - cy, elles ont un pretexte du moins apparent pour justifier la résidence de ces troupes; & ce pretexte devient une raison, quand il est apuyé par une force supérieure.

Lorsque les Souverains sont le plus decidez à faire une guerre offensive, c'est alors qu'ils prennent le plus de précautions pour ne point paroitre agresseurs. Chacun prétend ne s'armer qu'en legitime deffense; & la Politique se fait une loy d'amener l'ennemi à la prémière demarche hostile. C'est une conduite génèrale & un fait constant. Jusqu'à ce moment la Russie & la Prusse affectent d'être dans l'inaction, & de n'employer que les negotiations. Elles prétendront ne s'être point écartées exterieurèment des termes de leurs declarations. Celles des Cou-

ronnes du Midy ne sont pas plus précises ny plus étendües. Toutes assurent avoir à coeur la conservation de l'independance, des libertez, & des droits de votre Republique, & elles luy assurent tous les secours nécessaires en cas d'*oppression*: ce mot doit toutes les decider à vous secourir.

Dans une pareille position, Mon Prince, ne pourroit-on pas regarder ce petit nombre de troupes qui revolte si fort, & qu'on abandonne à votre discretion, comme un piége adroit pour vous attribuer le titre d'agresseurs, si vous les attaquez. Alors on s'autorisera de leur defaite pour entrer serieusément en armes dans votre Patrie, & pour réjetter sur la Republique la rupture des traitez auxquels on avoit si formellement declaré vouloir s'en tenir. Plus j'y reflechis, plus ce point me paroit délicat. La prémiére demarche du parti de la liberté des suffrages decide du sort de l'état. La violence a des suites d'autant plus à craindre, que l'on n'en connôit pas l'étenduë ; au lieu que la conciliation prévient tous

les

les desseins cachez des Puissances du Nord. L'ardeur est bonne dans le combat; mais le phlegme doit présider aux Conseils.

En posant pour decidé, que la Russie & la Prusse de concert veulent un Piaste pour Roy de Pologne, & qu'elles soient bien determinées à faire faire un pareil choix, sans autre prétention cachée; je viens de vous montrer assez clairement que la position de l'Europe étoit favorable à ces deux Couronnes; & que sans vouloir s'abuser, on ne pouvoit esperer une révolution capable de les faire renoncer à leur entreprise. En ce cas, le parti de la liberté reduit à luy même, ou soutenu, si vous le voulez, par quelque secours d'argent, & de quelques troupes peut-être rassemblées au hazard, ne peut manquer d'être forcé tôt ou tard de ceder à la nécessité. Les arrangemens alors seront d'autant moins faciles & avantageux, que l'on aura poussé l'aigreur plus loin. S'il faut donc absolument en venir à la réunion, pourquoy s'exposer, sans espoir de succés, aux hor-

reurs & aux conſequences d'une guerre civile ? Au lieu de risquer ainſi les des-agrémens d'un retour forcé, tout n'engage-t-il pas au contraire à préferer aujourd'huy la voye d'une conciliation convenable. Elle peut ſe faire bien plus décemment avec des Concitoyens, qui à la verité peuvent avoir autant d'ambition que les autres, mais dont le but & l'interêt ne peut jamais être d'aſſervir leur Patrie à des Puiſſances étrangéres. Une conciliation auſſi deſirable préviendroit tous les malheurs que l'on peut craindre. La Republique alors réunie ne s'occuperoit que de la reformation des abus, & de l'établiſſement d'une bonne legislation ; & ce ſeroit même le moyen de demasquer le myſtére que l'on veut ſoupçonner dans les vües des Puiſſances voiſines.

En ſe raprochant ainſi les uns des autres, & convenant en bonne intelligence de ce qui ſeroit à propos de faire pour ſe conformer aux loix, les ordres de l'état auroient deux partis à prendre également ſages. Premiérement, ils pourroient demander con-

joinctement la rétraite des troupes étrangeres, pour éloigner toute idée de contrainte. Alors de deux choſes l'une: ou leur depart ſeroit facilement accordé, ou la Ruſſie feroit du moins une declaration plus préciſe & entierément relative aux vuës de la Republique. Si la proximité de l'ouverture de la Diette mettoit quelque obſtacle à cette negotiation, les Ordres réunis pourroient declarer dans un manifeſte bien meſuré: que pleine de confiance & ſe repoſant entierément ſur les temoignages d'affection & de bon voiſinage de la part de la Ruſſie & de la Pruſſe, & s'en raportant à la ſincerité de leurs declarations les plus ſolemnelles pour le maintien & la conſervation des droits, poſſeſſions, privilèges & libertez de la Pologne dans toute leur integrité, & tels qu'ils ſont établis par les traitez & par la conſtitution de l'état; la Republique veut bien pour ce moment, & ſans aucune conſequence pour l'avenir, ne voir dans le ſejour de ces troupes au milieu de ſes Provinces, que de ſimples précautions pour la ſureté des magazins, & pour celle de la

perſonne des Ambaſſadeurs & des Miniſtres de ces Puiſſances: qu'en cette conſideration, (qui n'eſt que la ſuite d'une circonſtance particulière, qui ne peut & ne doit jamais influer ſur l'avenir,) elle ne les regarde que comme des troupes amies, incapables de gener la liberté des deliberations de la Diette.

Plus vous reflechirés, Mon Prince, ſur cet article, plus vous ſentirez que c'eſt le vray Noeud Gordien pour votre Patrie; & qu'une veritable prudence ne doit chercher qu'à le denoüer, & non pas le couper ſans ménagement comme fît Alexandre. C'eſt alors que votre Republique voyant à decouvert tous les ſecrets du Cabinet, pourroit prendre avec ſageſſe & avec aſſurance un parti judicieux & utile à ſes interêts eſſentiels & véritables. Si tout ſe reduit à la ſimple nomination d'un Piaſte au gré des Puiſſances du Nord, qui peut empêcher cet illuſtre Candidat de travailler ſerieuſement aprés ſon élection au bonheur de l'état, en rectifiant ce qui peut le troubler ; & de concerter tous les arrangemens de Politique & d'oeconomie interieure néceſſaires pour

aſſu-

aſſurer ſa gloire & ſon repos. C'eſt alors que vous verrez votre Patrie executer le plan de gouvernement que j'ay oſé vous annoncer dans ma lettre précedente; & qu'elle ſe mettra en état de joüer dans l'Europe le rolle qui luy convient; c'eſt à dire, celuy d'une nation libre, puiſſante & éclairée, qui conſervant ſa liberté & ſes moeurs, ſait ſe mettre au ton de ſon ſiécle pour le bon ordre dans le civil & dans le militaire.

Mais ſi, contre toute apparence, le Parti de la liberté eſt aſſuré d'un ébranlement ſérieux en ſa faveur de la part des Puiſſances du Midy & de l Orient de l'Europe; & qu'il ne ſoit queſtion que d'attendre des ſecours certains, & capables, de le faire triompher; pourquoy ne pas ſuivre l'exemple de toutes les factions contraires aux Elections que la plus puiſſante vouloit faire? en pareille circonſtance, aprés avoir proteſté contre l'oppreſſion de la liberté des ſuffrages, on les voit toujours ſortir du champ électoral, & élire le Candidat qui leur convenoit. Ne pourroit on pas faire icy contre la Diette de Convocation

 ce qui

ce qui s'eſt présque univerſellement pratiqué contre celles d'élection. La ſituation nouvelle où l'on ſe trouve doit certainement autoriſer à faire quelque choſe de nouveau.

Il me ſemble donc qu'au lieu d'expoſer le Senat & l'Ordre Equeſtre aux horreurs qui pourroient arriver à l'ouverture de la Diette prochaine dans le ſanctuaire même de la liberté, rien n'empêche de prendre un parti ſage & vigoureux. Après avoir tenté de bonne foy tous les moyens d'arrangemens ſur la double Election des Nonces qui s'eſt faite dans la plus part des Palatinats, les Seigneurs du parti du Grand Général devroient commencer par ſe lier étroitement enſemble et confondre tous leurs interêt. On dreſſeroit enſuite un projet de conduite où tout ſeroit reglé & prévû. On contribüeroit reéllement & de concert à ſe procurer une caiſſe militaire ſuffiſante pour les opérations, & on ſongeroit à amaſſer des magazins. On penſeroit en même tems à s'aſſurer des troupes de la Republique, & à en r'aſſembler dailleurs le plus grand nombre qu'il ſeroit poſſible On aſſigneroit le rendez vous géneral

des

des ces troupes, & la route qu'elles devroient ternir pour s'y trouver. Alors dressant un acte authentique & judicieusement motivé d'une solide & généreusé Confederation, on se resoudroit à y tenir une Diette de Convocation avec les Senateurs & les Nonces élûs par le parti de la liberté; & sous la protection des armes de cette Confederation, on y régléroit avec sagesse tout ce qui peut interesser le bien de l'état; & on y prendroit les mèsures convenables pour differer ou pour accelerer l'Election du Roy futur.

Ces preliminaires ainsi disposez, le parti du Grand Général publiéroit un manifeste solemnel & bien mesuré contre tout ce qui s'est passé, & ce qui pourroit se faire à l'avenir sous les auspices des armes étrangéres. Dans cette position on pourroit attendre les demarches de la Russie & de la Prusse en évitant avec la plus grande circonspection de faire les prémiers actes d'hostilité. Plutôt que de s'exposer à paroitre agresseurs, il vaudroit mieux essuyer à dessein un echec de peu de consequence. On auroit soin de le faire sonner fort

haut, pour pouvoir crier à l'oppression inattendüe de la part de la Russie, & contraire aux declarations & aux promesses les plus formelles de cette puissance.

Je voudrois même qu'aprés la confederation formée & tous les arrangemens pris & concertés, on ecrivît à L'Imperatrice de Russie, & au Roy de Prusse pour leur faire part de la nécessité où se trouvent les Confederez de deffendre leur liberté. & des motifs qui autorisent leurs demarches. On paroitroit dans ces Lettres se reposer aveuglément sur les paroles positives, & les assurances les plus formelles de la part de ces deux Cours de vouloir maintenir & conserver dans toute leur integrité les libertez, les droits, & les prérogatives de la Republique. Pleins d'une juste confiance à cet egard, on declaréroit à ces Puissances que l'on regardera comme amies les troupes étrangéres qui sont dans la Capitale, ou aux environs; & qu'on est fort éloigné de se porter à la moindre extremité contre elles, à moins que s'écartant dés ordres qu'elles ont dû recevoir, elles

ne faſſent corps avec les troupes du parti contraire pour attaquer la Confederation. Il ſeroit encore à propos d'ecrire en conſequence à la Cour Imperiale de Vienne, & à celles de France & d'Eſpagne pour leur demander des secours, au cas que les ennemis des Confederez puiſſent parvenir à ſurprendre la prudence & les lumières des Puiſſances du Nord, & les engager à apuyer leur entrepriſe par la force des armes.

C'eſt ainſi que le parti du Grand Général pourroit ſe mettre dans une poſition reſpectable; & joignant la prudence à la fermeté ne faire aucune demarche inconſiderée. Mais pour prendre ce parti, il faut être bien ſûr d'un ſecours promt, certain, & préponderant de la part des Puiſſances du Midy & de l'Orient. Il faut que les Confederez n'ayent pour ainſi dire qu'un coeur et une fortune en commun: que la tête conduiſe bien le bras: que le bras ne faſſe jamais échoüer les projets de la ſageſſe: Que les Chef d'accord entr'eux, n'ayent d'autres vües que l'interêt général; & que ſans prèvention pour leur propre ſentiment, ils

ils déferent avec plaisir à l'avis le plus prudent & le plus avantageux: Qu'il n'y ait d'autre dispute entre eux que celle de contribüer le plus au bien public & au succés de la confederation. En un mot, il ne doit y avoir dans ce parti que des ames vrayment republiquaines, plus prêtes à aller au delà de leurs engagemens que capables de violer la foy jurée: & on ne devroit trouver dans une pareille armée que de ces courages que les dangers & les revers ne font qu'irriter, & que la passion de la gloire éleve au dessus de tous les malheurs d'une guerre en même tems civile & étrangére.

Sous un semblable confederation puissamment soutenüe d'ailleurs, on pourroit esperer de voir triompher la liberté des suffrages. Comme le noble desir d'être libres animeroit seul ses Deffenseurs, la generosité devroit régler leurs exploits, & ne leur permettre que des actions qui présentent à l'histoire les traits d'une vraye grandeur. Point de campagnes devastées sans fruit, de Villes incendiées, de Villages detruits, ny de peuples opprimez & reduits au des-espoir. C'est à la fero-

cité & à la barbarie la plus méprisable que des Guerriers humains doivent laisser de pareilles horreurs. C'est deshonorer & avilir le courage, de faire la guerre à des Palais, à des Jardins, à des edifices publics, à de paisibles bourgeois, à des femmes & à des paysans des-armez; & des Polonois ne peuvent sans rougir imiter la cruauté & la grossière fureur de ces Cosaques & de ces Tartares qui ont tant de fois desolé la Pologne, & présque depeuplé ses plus belles Provinces.

Si malgré tous ces avantages, la Confederation succomboit sous des forces supérieures, ce ne seroit qu'avec beaucoup d'honneur. L'eloge de l'Europe, la consideration de ses Concitoyens, & l'estime même de ses ennemis, seroit la recompense de sa valeur & de sa moderation. La gloire refuse de couronner des trophés honteux, ouvrage dûne aveugle fortune; mais elle s'empresse à suivre & consoler la magnanimité vaincüe. Quoi qu'il en puisse arriver, plus je reflechis sur la veritable position des choses, & sur l'impossibilité presque évidente de réunir tous les avantages qni seroient nécessaires

faires pour le ſuccés de la Confederation, plus je trouve que le parti de la Conciliation eſt le ſeul à prendre, & que votre Patrie payeroit également cher la victoire ou la defaite des Confederez ſans autre but que de s'oppoſer à l'élection d'un Roy Citoyen, que votre Patrie adorera peut être ſur le thrône, & à qui elle ſera redevable de ſa gloire & de ſon bonheur.

Voila, Mon Prince, ce que mes foibles méditations, ſur l'etat préſent de votre Patrie, ont pû me ſuggerer de mieux pour ſa tranquillité & pour ſa deffenſe; & c'eſt par les voeux les plus ardens & les plus ſincéres pour la réconciliation des coeurs & des eſprits que je finis l'hiſtoire des Interregnes de Pologne. Je ne l'ay éntrepriſe que pour vous developper le véritable interêt de votre Patrie dans la circonſtance preſente. Ma reconnoiſſance pour elle, & mon attachement à votre Maiſon ont conduit ma plume, & reglé mes reflections. Je n'ay point craint de dire la verité, parce que je n'ay cherché que celle qui pouvoit être utile à votre nation. J'aurois cru luy manquer,

ſi par

ſi par un ſervile ménagement, qui tient moins du reſpect & des juſtes égards qu'elle merite, que de la Fauſſeté & d'une baſſe flatterie, j'avois aplaudi à tout ce qui s'eſt paſſé. Mon coeur me repond, que ma critique loin d'être amere n'a rien que d'obligeant. Vos Citoyens ſont des hommes, & par conſequent ſusceptibles d'erreur & de paſſion. C'eſt le triſte appanage du genre humain. Mais j'ay toujours vû leur Coeur en beau, & je me flatte que l'on s'apercevra du vray plaiſir que j'ay eu à luy rendre dans l'occaſion toute la juſtice qui luy eſt düe: heureuſement pour moy, je l'ay trouvée fréquement.

Au reſte, ſi ceux à qui vous pourrez faire voir ces lettres ne rencontrent point dans mon ſtyle cette fineſſe & ces graces qui caractériſent les Ecrivains François de nos jours, engagez les à ſe ſouvenir qu'il y a dix ans que je ſuis en Pologne; & que tout occupé des ſoins que je devois aux Princes vos Freres, il n'eſt pas étonnant que je ſois moins familiariſé avec les agrémens de ma langue. Je m'en conſolerois volontiers, ſi j'avois eu le bon-

heur

heur de traiter ce morceau de votre histoire avec clarté & précision, & donner au sujet que j'avois en main le degré de force & de conviction qui pouvoit le rendre interressant & utile. Si je n'y ay pas réussi; c'est la faute de mon peu de genie qui n'a jamais essayé ses talens que pour le service de votre maison & de votre Patrie. J'ose du moins croire que le coeur & le sentiment y paroitront à decouvert, & me dedommageront de ce que je perdray du côté de l'esprit.

Il me semble, Mon Prince, que j'ay l'honneur d'être né Polonois. Tous les interets de votre Nation me sont chers; & si j'ay pris la liberté de marquer quelques defauts dans son gouvernement, je la suplie de le pardonner à la passion sincére que j'ay pour sa gloire & pour son bonheur. A cet egard je doute qu'aucun autheur Polonois ait temoigné un zele plus vray que le mien, & qu'il ait exprimé plus vivement & plus tendrement que moy, la peine que j'ay toujours euë à raporter des faits ou des événemens moins favorables pour elle. On peut égalemens comter sur mon attention à ne

choisir

choisir pour garans de ce que j'ay écrit que les meilleurs Ecrivains & les memoires les plus fideles. A cet égard jose dire que je n'ay rien epargné pour joindre l'exactitude à la verité de l'histoire;&je crois n'avoir aucun reproche à craindre à ce sujet.

Je ne crains point non plus, Mon Prince, que l'on m'impute aucun zele de Parti. Ny les liasons de societé, ny les sentimens du coeur, ny une juste reconnoissance, rien ne m'a determiné pour l'un ny pour l'autre. Accoutumé à écarter en tout la passion, & à ne chercher que le vray, jay osé le dire tel que je le voiois. Sûr de la pureté de mes intentions je n'ay point craint d'adopter un systême d'où me paroissoit deprendre la tranquilité de votre Patrie. Je me flatte que, plus on aprofondira mes principes & les motifs politiques qui m'ont fait envisager la voye de la conciliation comme la seule convenable dans la conjoncture présente, plus on sentira que je n'ay raisonné que relativement au solide bien de la Patrie, & comme devoit faire un bon Citoyen au dessus de tout interêt.

Il ne me reste plus, Mon Prince, qu'a souhaiter que mon foible travail vous donne les lumières nécessaires pour reflechir murement sur la varieté des situations où s'est trouvé votre Patrie dans les differens interregnes. Puissiez vous y trouver un detail suffisant de la conduite & de la politique des Cours étrangéres à légard de votre Republique, & remarquer si vos Concitoyens ne s'y sont pas mépris. Puissent les recherches que j'ay faites sur votre Gouvernement pendant la vacance du Thrône, vous répresenter clairement ce qu'il peut avoir eu de deffectueux, & disposer vos Compatriotes à en entreprendre heureusement la reformation. Puisse enfin la comparaison des tems, que je vous ay décrits, avec l'etat actuel des choses, vous mettre à portée de raprocher toutes les ressemblances, vous faciliter la conjecture de l'avenir, & vous faire juger sainement de tout ce qui passera sous vos yeux.

C'est le but, Mon Prince que je me suis proposé en vous écrivant ces lettres. Vous sentez bien que dans tout le cours de cet ouvrage, j'ay

été obligé de marcher, comme dit Horace, Sur un feu couvert de cendre,
. . . . . *incedo per ignes*
Suppositos ciueri doloso
Il y a beaucoup de choses que la discretion m'a fait taire, & dont je ne puis vous parler que lorsque j'auray l'honneur de vous voir à Varsovie. Je crois cependant avoir établi tous les principes généraux auxquels vous pouvez raporter tous les details particuliers, & dont vous pouvez tirer, sans crainte de vous tromper, de justes consequences sur les événemens futurs.

C'est avec les sentimens les plus étendus, & les plus tendres de devoûment & de respect que je suis.

MON PRINCE

De votre Altesse

ce 22. April. 1764.

Le trés humble trés obeissant Serviteur & ami à toute épreuve.

Pyrrhys *de Varille.*


Biblioteka Jagiellońska
stdr0022143

